

42-1413
177

L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef



M. DE LA DAUVERSIERE

Jérôme Le Royer de la Dauversière, membre distingué de la Société de Notre-Dame de Montréal, qu'il fonda avec M. Olier en 1639. Il se signala aussi dans la fondation de Ville-Marie (Montréal, 1642) et celle de l'Hôtel-Dieu de cette dernière ville. M. de La Dauversière mourut en 1660.

Souvenir historique

Le 8 septembre 1760 eut lieu la capitulation de Montréal : le Canada passait ainsi de la domination de la France à celle de l'Angleterre. Par la capitulation de Montréal, les Canadiens gardèrent le libre exercice de leur religion ; ils conservèrent aussi leurs lois et leurs propriétés.

Question professionnelle

Les commissions scolaires peuvent-elles, d'une façon quelconque, soit ouvertement ou à la *sourdine*, mettre le chauffage, le lavage et le balayage des classes à la charge des instituteurs ou des institutrices ? — NON. (Voir *Règlements Refondus* du Comité catholique, page 21, article 69).

AVIS IMPORTANT

A partir de septembre 1907, un seul numéro de *L'Enseignement Primaire* est adressé à chaque école sous contrôle, et cela même dans le cas où plusieurs titulaires enseignent dans la même institution. *C'est là la teneur de notre contrat avec le gouvernement.* Bien que nous ne soyons rétribué que pour un numéro par école, dans un grand nombre de cas, nous adressions deux et même trois numéros pour la même école, *et cela depuis 1898.* Le fardeau est devenu trop lourd, et avec la nouvelle année scolaire, cesse l'envoi gratuit de toutes les livraisons adressées en dehors de nos obligations officielles.

Le gouvernement, en fournissant à chaque école un abonnement à notre revue, fait son devoir généreusement. Pourquoi les commissions scolaires ne l'imiteraient-elles pas en payant à leur tour quelques abonnements supplémentaires dans tous les cas où plus d'une institutrice enseigne dans la même école ? Nous savons qu'il est préférable que chaque institutrice soit pourvue de la revue pédagogique.

Avis donc au personnel enseignant et aux commissions scolaires.

Toute commission scolaire qui paiera *cinq abonnements*, recevra une remise de 20%, réduisant l'abonnement de \$1.25 à \$1.00.—Pas de timbres.

Adresse postale : *L'Enseignement Primaire*, Candiac, près Québec.

PEDAGOGIE

Deux cinquantenaires

Les mois de mai et de juin 1907 ont été témoins d'événements scolaires qui méritent d'être enregistrés au livre de l'histoire. Le premier de ces événements, par ordre chronologique (31 mai), fut la célébration du cinquantième anniversaire de l'établissement de l'Association des Instituteurs catholiques de la région de Montréal ; le second, c'est le cinquantenaire de l'inauguration de l'École normale Jacques-Cartier. Ce jubilé a eu un éclat considérable, et les belles fêtes auxquelles il a donné lieu les 24 et 25 juin dernier formeront, plus tard, une des pages les plus brillantes de l'enseignement primaire dans la province de Québec.

Dans la présente livraison, un de nos collaborateurs, M. le professeur Charbonneau, raconte dans les détails, et d'une façon intéressante, les fêtes de l'Association des Instituteurs catholiques de Montréal. Nous nous bornerons donc, ici, à parler des noces d'or de l'École normale Jacques-Cartier.

Ces fêtes ont été vraiment belles : nous n'en avons rapporté que d'agréables et reconfortants souvenirs. Elles débutèrent le lundi soir, 24 juin, par une réunion intime, où il fut donné aux anciens élèves de se revoir et de causer de leur bon temps d'écoliers. Durant cette soirée, une séance littéraire charma l'auditoire. Des pièces furent jouées par les élèves : *La leçon du Petit Nouveau*, due à la plume exercée de M. l'abbé Desrosiers, assistant-principal de l'École normale Jacques-Cartier, et *la Grammaire*, comédie de Labiche. La première pièce, renfermant l'histoire de leur Alma Mater, a été fort goûtée des anciens élèves. C'est une belle page qui a valu à son auteur des éloges méritées.

La collation des diplômes aux élèves-maitres par le Surintendant de l'Instruction publique termina cette belle soirée.

Le lendemain matin (25 juin) les anciens élèves et les invités assistaient à une grand-messe solennelle. Un sermon très substantiel fut prononcé par M. l'abbé Harel, ancien assistant de M. l'abbé Verreau.

Après la grand-messe eut lieu la réception officielle suivie d'un splendide banquet. Plus loin, nous donnons les détails et publions quelques-uns des discours prononcés et à la réception et au banquet.

Invité aux fêtes de Montréal en notre qualité de président du comité des prochaines fêtes jubilaires de l'École normale Laval (1), c'était donc le message d'amitié et le témoignage d'affection fraternelle des anciens élèves de l'école-sœur que nous avons mission de communiquer aux anciens élèves de

(1) M. l'abbé Dubois avait eu, de plus, la délicatesse d'adresser, une invitation personnelle au directeur de *L'Enseignement Primaire*.

Jacques-Cartier, réunis autour de la table de famille pour revivre pendant quelques instants les belles années de jeunesse à jamais disparues. Aussi, avec une émotion bien sincère, nous avons laissé battre notre cœur à l'unisson des normaliens de Montréal, en ce jour mémorable où plusieurs générations d'anciens élèves venaient dire *amour* et *reconnaissance* à leur Alma Mater !

Les 24 et 25 juin 1907, voilà deux dates qui vivront longtemps dans le souvenir des anciens élèves de l'École normale Jacques-Cartier. Plus heureux que le poète du Lac, ils purent « sur l'Océan des âges » jeter l'ancre pendant deux jours. Ces deux jours-là, oubliant toute autre préoccupation, les anciens élèves de Jacques-Cartier se donnèrent complètement aux souvenirs d'autrefois.

A la vieille amitié, douce toujours.

A part ce témoignage du cœur, ils apportèrent aussi, et surtout, à l'École normale Jacques-Cartier cet autre témoignage : qu'elle avait bien rempli sa mission, qu'elle avait bien mérité de la patrie.

Au cours des belles fêtes dont nous ne faisons ici qu'esquisser les grandes lignes, le discours que feu M. Chauveau prononça lors de l'inauguration de l'École normale Jacques-Cartier, nous revint souvent à la mémoire. Tout le monde a lu cette page, et qui n'a été frappé de l'exorde singulier de ce beau discours, où l'orateur, avec cette magie de style qui lui était propre, rappelle l'acte sublime de Jacques Cartier abordant à Hochelaga : le découvreur malouin arbore sur le Mont-Royal l'étendard de la Croix.

N'était-ce pas là, de la part de M. Chauveau, tracer tout un programme d'enseignement patriotique ?

Et feu Mgr Bourget, en la même circonstance, après avoir dit combien il se réjouissait de voir l'idée religieuse à la place d'honneur dans les écoles normales du Bas-Canada, eut le soin de dire aux premiers élèves-maîtres : d'instruire la jeunesse canadienne avec soin, afin de la mettre en mesure de tirer profit des immenses ressources naturelles dont le Bas-Canada était pourvu.

A un demi-siècle de distance, cet accord de l'Évêque et de l'homme d'État, s'unissant de cœur et d'esprit pour promouvoir les intérêts religieux et matériels de la patrie, nous parut touchant.

Au banquet, il nous fut donné de constater que cet accord de l'Église et de l'État existait toujours chez nous, en 1907 comme en 1857. Avec quel plaisir, quel bonheur n'avons-nous pas, tour à tour, entendu les éloquents discours de S. G. Mgr l'Archevêque de Montréal, du Premier ministre de la province de Québec, de S. G. Mgr de Valleyfield et du chef de l'Opposition à l'Assemblée législative !

Mgr Bruchési et l'honorable M. Gouin ont parlé d'Éducation comme on en parlait au temps des Bourget et des Chauveau ; Mgr Emard a su dire—avec quelle poignante émotion !—ce qu'est le maître d'école catholique et comment on doit le considérer ; l'honorable M. LeBlanc, oubliant les lut-

tes politiques, félicita le Premier Ministre qui venait de promettre aide et protection à l'Instruction publique.

Et pour compléter ce tableau, plusieurs représentants des différents ordres religieux enseignants, fraternisant avec leurs frères du professorat laïque ! Cette démarche, tout empreinte de délicatesse et de charité chrétienne, fut vivement applaudie, lorsque Mgr l'Archevêque de Montréal félicita les instituteurs congréganistes d'avoir donné cette marque de sympathie aux instituteurs catholiques laïques.

Nous sommes convaincus, du moins nous l'espérons fermement, que le personnel enseignant laïque, en cette province, saura prouver aux instituteurs congréganistes, en temps opportun, qu'ils ont des *frères*, des *amis*, dans les instituteurs *séculiers*, suivant l'heureuse expression de Mgr de Valleyfield.

Bref, le cinquantenaire de l'Ecole normale Jacques-Cartier a été célébré avec un entrain et un éclat admirables, et les organisateurs de ces fêtes mémorables, M. l'abbé Dubois, le distingué Principal de cette maison, en particulier, méritent les plus vives félicitations.

C.-J. MAGNAN.

LISTE DES DIPLOMES

Vu l'espace considérable que nous consacrons au récit des fêtes de l'Ecole normale Jacques-Cartier et de l'Association des instituteurs catholiques de Montréal, nous sommes obligé de remettre la publication de la liste des diplômes accordés par les Ecoles normales et le Bureau central, à la prochaine livraison.



DOCUMENTS SCOLAIRES

125e Conférence des Instituteurs de l'École normale Jacques Cartier, le 31 mai 1907

Etaient présents: M. J.-O. Cassegrain, président; M. D. Malone, vice-président; l'honorable Boucher de la Bruère, surintendant de l'Instruction publique, M. C.-J. Magnan, professeur à l'École normale Laval et délégué de l'Association des Instituteurs de Québec; M. l'abbé Naz. Dubois, principal de l'École normale Jacques-Cartier; M. l'abbé Ph. Perrier, visiteur des Ecoles catholiques de Montréal; M. l'abbé Desrosiers, assistant principal de l'École normale Jacques-Cartier; M. l'abbé Harel, chapelain du Pénitencier de Saint-Vincent de Paul; M. A.-D. Lacroix, directeur général des Ecoles catholiques de Montréal; MM. les inspecteurs d'écoles B. Lippens, J.-G.-W. McGown; MM. les principaux A. Leblond de Brumath, L.-A. Primeau, H.-O. Doré, J.-V. Desaulniers, J.-N. Perreault, J.-J. Maguire, P. Ahern, A. Létourneau, L.-J.-O. Doré; MM. les professeurs de l'École normale Jacques-Cartier, Nap. Brisebois, R.-Z. Baulne, N.-G. Chabot, M. D., P. Malone, M. le professeur de gymnastique, H. Scott; MM. les professeurs de dessin, C.-R. Béliveau, I.-C. Franchère, M. le bibliothécaire T.-M. Reynolds; MM. les instituteurs O. Roy, J.-E. Bernier, J.-A. Corbière, P. Meunier, J.-E. Lefebvre, J.-S. Maynard, J.-P. Labarre, B. A., C.-E. O'Ryan, F. Viens, J.-D. Guérin, Chs. Courval, H. Valois, Frs Liénard, A. Bélisle, B.-J.-O. Byrne, Z. Michaud, A.-N. Hébert, J.-W. Meloche, Méd. Lanctot, C.-J. Miller, J.-M. Dionne, W. Kelly, Thomas-F. Cudihy, J.-M. Tremblay, R.-J.-L. Cudihy, Eudore-N. Gobeil, Jos.-B. Desaulniers, Ad. Saint-Martin, J.-T. Anderson, W.-S. O'Donoghue, H. Mondoux, David Brisebois, J.-H. Lagarde, T.-S. Banks, D. Mathieu, Nap. Bélisle, Léon Da Sylva, A.-L. Auger, J.-R.-E. Ducharme, J.-P. Thibault, J.-T. Le Brun, Jos.-G.-A. Payment, Jos.-F. McGarthy, Thos.-K. Brennan, W.-J. Brennan, P.-P. Burke, W. Gallagher, J.-J. Fahey, J.-W. McCullen, D.-P. O'Keefe, H.-D. Arsmtrong, P. Bilodeau, J.-P. Laberge, P. Fitzpatrick, V.-E. Guèvremont, J.-C. Drouin, Max. Frédérick, G. Marien, R. Coulombe, A.-F. Belisle, L.-J. Jasmin, J.-B. Paquette, L.-A. Archambault, J.-L. Teasdale, A.-P. Gélinas, J.-S.-R. Pagé, P.-E. Smith, C. Leblanc, H. Farmer, L.-P. Normandin, N. Latrémouille, Geo. Famelart, J.-O. Beauchemin, A.-C. Miller, trésorier, Geo.-A. Fendall, J.-A. Morin, J.-A. Primeau, N.-A. Allaire, J.-E.-M. Lefebvre, U. Barthelemy, J.-H. Rondeau, J.-H. Bergeron, A. Beaudoin, F.-X. Debien, A. Cléroux, J.-H. Nadon, L.-P.-J. Jasmin, Gervais De Marion, J.-A. Brisebois, J.-M. Brosseau, N. Longtin, J.-M. Manning, J.-B. Turcotte, L.-J.-R. de Bellefeuille, J.-E. Leroy, J.-L. Tremblay, T. Ferland, G.-E. Pagé, J.-J. Tynan, H.-T. O'Donoghue, A.-B. Charbonneau, secrétaire, et tous les élèves-maîtres de l'École normale Jacques-Cartier.

Le procès-verbal de la 124e conférence est lu et adopté.

Adresse de M. le Président

M. le Président souhaite la bienvenue à l'auditoire en ces termes :

« Messieurs,

Je ne vous entretiendrai pas longtemps, et cela pour deux raisons : d'abord, parce que faire un discours est une chose qui me répugne souverainement ; en second lieu, parce que, selon moi, il est de toute convenance que je me restreigne, afin de laisser la parole aux orateurs qui ont bien voulu contribuer au succès de ce jour, et que vous aurez le plaisir d'entendre dans quelques instants. Néanmoins, je crois de mon devoir de vous remercier sincèrement d'avoir répondu en aussi grand nombre à notre invitation. Votre présence ici, messieurs, donne un cachet particulier au *Cinquantenaire*

de notre association : elle est de plus une preuve non équivoque de l'intérêt que vous prenez aux choses de l'Instruction publique, et, pour nous, un puissant encouragement à remplir nos fonctions avec zèle et persévérance. Car—il ne faut point le perdre de vue—l'éducation de l'enfance est une œuvre importante, tellement complexe et hérissée de difficultés, que l'instituteur a besoin de sympathie et d'appui moral pour ne pas faire à sa vocation. Sa mission a pour objet non seulement de développer les facultés intellectuelles de l'enfant qui lui est confié, mais encore et surtout de cultiver dans son cœur le sentiment religieux, de former son caractère, et de le préparer à devenir un citoyen intègre, respectueux de l'autorité, et attaché à son devoir. Cette tâche est belle, sublime même ; mais que de responsabilités incombent à celui qui l'entreprend, que de travail, que de dévouement elle exige de sa part ! Aussi, vous ne sauriez croire combien la sympathie que vous nous témoignez aujourd'hui nous est précieuse, et tout en vous souhaitant la plus cordiale bienvenue, je crois être l'interprète de mes confrères dans l'enseignement en vous exprimant ici toute notre reconnaissance.

A l'occasion de la fête que nous célébrons, il conviendrait que je vous fisse l'histoire de notre association, et que je vous misse au courant des travaux que nous avons accomplis, des études que nous nous sommes imposées afin de rendre notre enseignement plus fructueux. Mais les nombreuses occupations que j'ai eues depuis plusieurs semaines, et surtout la faiblesse de ma santé ne m'ont pas permis de m'acquitter de ce devoir qui, je dois l'avouer, m'eût été très agréable. Heureusement—et pour vous et pour moi—que j'ai trouvé en mon confrère M. Brisebois plus qu'un remplaçant, c'est-à-dire un professeur bien versé dans la science et l'art de l'éducation, et, par conséquent, capable de faire ressortir l'utilité, la nécessité même de notre association, ainsi que les avantages qu'en ont retirés ceux qui ont assisté à nos délibérations. Aussi, c'est pour moi un devoir de le remercier ici, en même temps un plaisir de vous le présenter.»

Ainsi présenté, M. Napoléon Brisebois se leva au milieu des applaudissements et vint prendre place à une table disposée à cet effet.

La tâche qu'il avait assumée était énorme : elle demandait de la patience, du tact et une certaine habileté pour faire ressortir tout le bien accompli par l'Association. Les compliments qui lui ont été adressés ont dû le convaincre qu'il y avait mis toutes ces qualités. Nous avons lieu de croire que ce travail sera imprimé ; en attendant, nous sommes heureux d'en donner le résumé suivant :

Résumé de la conférence de M. Brisebois

« Au lendemain de la fondation des écoles normales, l'honorable P.-J.-O. Chauveau, alors surintendant de l'Instruction publique, crut bon de grouper les instituteurs autour de chacune d'elles, comme en autant d'associations distinctes, mais devant travailler en somme, au succès d'une même cause : celle de l'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Aussi, « un mercredi, le 3 mars 1857, à 11 heures du matin — rapporte le Journal de l'Instruction publique d'alors—voyons-nous environ 50 professeurs et instituteurs réunis dans la grande salle des cours publics de l'École normale Jacques-Cartier, pour jeter là les bases de notre association, »—dont nous célébrons aujourd'hui le glorieux cinquantenaire.

Eloignés les uns des autres, absolument isolés, au point de vue professionnel, les instituteurs d'alors allaient donc, par le moyen de l'association, pouvoir enfin se rapprocher les uns des autres, se mieux connaître et surtout s'entendre dans les efforts à produire en vue de relever la carrière de l'enseignement, carrière à laquelle le public en général avait porté jusque-là très peu d'attention.

Et ces efforts, messieurs, — continue le conférencier, — il importe, en cette circonstance solennelle, de nous les rappeler, de les mettre en aussi bonne lumière que possible, afin que tous ceux qui s'intéressent aux choses d'éducation en cette province, sachent davantage ce qu'est notre association, ce qu'elle a été au cours des cinquante années qu'elle compte aujourd'hui.

Puis, passant à l'objet de l'association, M. Brisebois cite le premier article de la constitution de cette association, lequel se lit encore aujourd'hui tel que primitivement conçu, savoir :

Article premier.—« Cette association a pour objet de réunir fréquemment les instituteurs qui la composent, de leur fournir l'occasion de se perfectionner dans l'art de l'enseignement et dans toutes les sciences, d'améliorer leur condition sociale, d'entretenir avec l'École normale Jacques-Cartier des rapports qui les mettent à même de profiter des ressources de cette institution, et d'encourager mutuellement à la pratique de la religion et de toutes les vertus qui peuvent contribuer à leur faire remplir leurs devoirs importants avec honneur pour eux-mêmes et avec avantage pour la société ».

Tel est bien, ajoute le conférencier, l'objet de notre association, le but élevé vers lequel elle ne cesse de tendre, c'est-à-dire : le perfectionnement de nos méthodes d'enseignement et l'amélioration du sort de l'instituteur. Démontrer maintenant dans quelle mesure elle a contribué au progrès de l'enseignement primaire en cette province, et, d'un autre côté, répondre aux légitimes espérances que l'instituteur fondait en elle dès son début, telle est la tâche qu'a bien voulu s'imposer le conférencier.

Depuis mars 1857 à mars 1907, l'association a tenu 124 conférences, au cours desquelles ont été donnés de nombreux et importants travaux que nous classifions comme suit :

	Conférences	Discussions	Total
Travaux relatifs à l'existence de l'association	11	2	3
Travaux concernant l'instituteur	27	7	34
Organisation scolaire	8	7	15
Education morale et religieuse	30	8	38
Education intellectuelle ou publique	14	1	15
Education physique, hygiène	7	5	12
Méthodologie générale	8	13	21
Méthodologie spéciale	52	44	94
Sciences	25	1	26
Divers	54	2	56
	234	90	324

Telle est, messieurs, ajoute le conférencier, l'abondante et riche moisson que l'association est heureuse et fière en même temps, de mettre aujourd'hui sous les yeux de ses membres et de ceux aussi des amis de l'éducation.

Ces conférences et ces discussions constituent dans leur ensemble un magnifique cours de pédagogie, basé sur l'expérience et exempt de toute prétention d'auteur.

Après avoir mis en relief la part d'initiative qui revient à l'association, soit au point de vue des amendements à apporter à notre loi scolaire, soit au point de vue de l'amélioration, de la condition sociale de l'instituteur, le conférencier rend un juste tribut de reconnaissance à ceux-là qui ont bien mérité de l'association. C'est d'abord, M. P.-J.-O. Chauveau, son fondateur, feu l'abbé Verreau, ancien principal de l'École normale Jacques-Cartier, les surintendants Ouimet et de la Bruère, M. U.-E. Archambault, etc., puis termine sa conférence en faisant à ses confrères dans l'enseignement un chaleureux appel en faveur de l'association que les instituteurs se doivent d'encourager plus que jamais, afin d'en tirer encore de plus grands bénéfices.

En remerciant le Conférencier M. le Président fit remarquer qu'il s'était choisi un bon remplaçant ; puis après avoir loué comme il le mérite, le travail de son collègue, et lui avoir reproché d'avoir parlé de sa petite personne, il invita M. le Surintendant à dire quelques mots à l'assemblée.

M. Cassegrain s'exprima comme suit :

« Messieurs,

Vous avez tous constaté au milieu de nous la présence de l'honorable M. de La Bruère. M. le Surintendant a accepté avec plaisir l'invitation que nous lui avons faite d'assister à notre Cinquantenaire. En se rendant à notre prière, il manifesta

l'intérêt qu'il porte à l'enseignement primaire en cette province, ainsi que la profonde sympathie qu'il a eue pour les instituteurs depuis qu'il préside au département de l'Instruction publique. Son administration nous rappelle celle de ces hommes distingués, M. le docteur Meilleur, les honorables MM. Chauveau et Ouimet, qui ont consacré leurs talents et leur énergie pour répandre l'instruction parmi le peuple, et élever par là le niveau intellectuel de notre pays.

De plus, comme marque de bienveillance envers notre association, M. le Surintendant a consenti, à ma demande, de nous dire un mot d'encouragement ».

Discours de M. le Surintendant

Monsieur le président, messieurs,

J'ai été très honoré de l'invitation que vous m'avez faite de venir chômer avec vous le cinquantième anniversaire de la fondation de votre société, et je me suis empressé de l'accepter. Cette association a pris naissance en même temps que les Ecoles normales Jacques-Cartier et Laval ; comme ces institutions, elle est née du mouvement pédagogique qui s'est manifesté au Canada vers la dernière moitié du dix-neuvième siècle, et qui, s'accroissant avec les années, a largement contribué au perfectionnement de l'enseignement et à l'organisation méthodique de l'instruction primaire.

En voyant le grand nombre d'instituteurs réunis dans cette salle, je me rappelle la remarque que faisait le Journal de l'Instruction publique à l'occasion d'une des premières séances de votre association, celle du mois de novembre 1857. Il disait que les commissaires d'écoles qui avaient donné à leurs maîtres de classe la permission d'interrompre leurs leçons pour se rendre à la conférence, méritaient des éloges et avaient fait preuve d'intelligence et de libéralité. Je peux en dire autant des commissions scolaires actuelles, et j'espère que, dans l'avenir comme dans le passé, elles feront toujours preuve de la même intelligence et de la même libéralité. Ces réunions, en effet, ont pour but d'étendre le cercle des connaissances des membres de l'association, de resserrer les liens de confraternité qui doivent exister entre eux. Par l'échange des idées et les discussions qui s'en suivent, ils se tiennent au courant des méthodes nouvelles, et, en les comparant aux anciennes, ils sont en mesure d'en apprécier les bonnes qualités et les défauts.

Votre corps est donc avant tout une société d'étude. C'est ainsi que vous-mêmes et vos aînés l'avez compris, et c'est ce qui faisait dire au regretté et vénéré M. Verreau, il y a un demi-siècle : « Messieurs, ce serait une erreur de croire que tout est fini pour vous lorsque vous avez acquis quelques connaissances.

« Non, tout ne sera pas fini ; ces connaissances, il vous faudra les conserver, les développer graduellement et même en acquérir de nouvelles, c'est-à-dire qu'il vous faudra étudier, étudier encore, étudier toujours ; c'est à mon sens une des plus puissantes obligations de l'instituteur. »

Ces paroles ont leur application aujourd'hui comme autrefois, et, en parcourant la longue série de vos réunions et la liste si abondante des sujets qui y ont été traités, on ne peut s'empêcher de croire qu'il en est résulté un grand bien pour les instituteurs et les enfants qu'ils avaient mission d'instruire.

Chaque état dans la société entraîne avec lui son cortège de responsabilité et de devoirs. Laboureur ou avocat, industriel ou négociant, médecin ou notaire, tous ont une voie particulière à suivre. Mais deux hommes ont une mission qui par la nature et l'importance de ses résultats leur donne à tous deux un cachet plus spécial de similitude et de grandeur : c'est le prêtre et l'instituteur. Le premier est directeur des âmes : le second a la tâche de préparer l'intelligence de l'enfant à bien comprendre ce pourquoi Dieu l'a créé. Le prêtre est le gardien de la doctrine de Jésus-Christ ; avec lui, le maître d'école doit en être le vulgarisateur. Le prêtre est le conseiller et l'ami de la famille ; l'instituteur à l'école est le représentant des pères et des mères dans l'œuvre de l'éducation. Prêtre et instituteur ont pour devoir commun, chacun dans sa sphère d'action, de former le cœur de l'enfant et de diriger son intelligence dans les larges avenues de la vérité ; ils doivent faire de l'enfant un homme. Vous

le savez, messieurs, cet enfant sera ce que son éducation l'aura fait, chrétien sincère si l'éducation qu'il a reçue au sein de la famille et à l'école a été chrétienne ; indifférent, rationaliste ou matérialiste, si la maison paternelle a été malheureusement pour lui un foyer de doctrines pernicieuses ou s'il a eu pour professeur un homme à faux principes.

Les délibérations de votre association indiquent que, depuis les premiers jours de son existence, le corps des instituteurs s'est efforcé de remplir sa mission en se pénétrant bien de l'esprit qui devait le guider. Je dis de plus que si le rôle du maître d'école doit être en soi partout le même, cependant, dans notre province, il semble réserver, à certain point de vue, une plus grande circonspection et une manière plus réservée dans sa manifestation extérieure.

Nous, Canadiens français, sommes entourés par une population supérieure en nombre et d'origine différente. La religion apporte aussi sa différence et, fait digne d'attention, ceux de nos coreligionnaires qui n'appartiennent pas à notre race, accordent de préférence leurs sympathies aux hommes de la majorité par suite sans doute du langage qu'ils parlent et qui leur est commun. Nous formons donc un groupe à part dans la Confédération, mais non le moins canadien des autres, car toutes nos affections et tous nos intérêts sont concentrés sur la terre du Canada. Nos ancêtres ayant les premiers planté l'étandard de la civilisation sur les rives du Saint-Laurent ont été les premiers possesseurs et les premiers défricheurs du sol. Lorsque la Providence, au temps marqué par ses décrets, permit que le drapeau fleurdelisé fut remplacé par les couleurs d'Albion, le peuple canadien-français tout en étant, sous la nouvelle domination, loyal à son souverain en le lui prouvant jusque sur les champs de bataille, continua à grandir dans une atmosphère propre à conserver la foi des aïeux et la langue qu'il avait reçue de la France.

Quels que puissent être les événements politiques, notre avenir, Messieurs, doit être conforme au passé, et c'est en restant dans les grandes lignes des traditions historiques de notre peuple que doit se faire l'éducation de nos enfants. Sans doute, il faut marcher de l'avant et modifier le système éducationnel suivant les besoins réels du présent. La petite école du 20^{ème} siècle ne peut être la même que celle du 18^{ème} ou même celle du 17^{ème} siècle, car les ans s'écoulent et quand on considère les découvertes quasi quotidiennes qui se font dans le domaine des sciences, les moyens perfectionnés de transport, les développements merveilleux de l'industrie, on aperçoit la nécessité qui nous incombe de préparer nos enfants à profiter du grand mouvement économique et commercial des temps modernes. Cette instruction pratique toutefois ne saurait exclure de l'éducation les principes dont l'application peut varier avec les circonstances, mais dont le fonds reste toujours le même. Je sais bien que de nos jours le positivisme fait bon marché du spirituel et de l'immatériel : dans l'ordre social triomphe souvent l'utilitarisme. Comme le remarquait un écrivain : on ne se demande plus ce que la loi de Dieu exige, mais bien ce que la faveur populaire réclame.

Nous versons quelquefois aussi, nous, dans cet oubli des principes primordiaux qui sont pourtant la base de toute société sagement organisée et son rempart le plus sûr. Toutefois, nous ne conserverons notre autonomie, notre force de résistance et notre caractère propre qu'en autant que les précepteurs de notre jeunesse s'attacheront à graver dans le cœur de leurs élèves de profonds sentiments religieux et un amour ardent pour ce qui constitue notre patrimoine national. Qu'ils se souviennent que nous sommes les Canadiens par excellence, que la terre du Canada, plus qu'aux autres est notre patrie. Les sympathies qui existent dans les différents groupes de population, soit pour la France, soit pour l'Angleterre ou l'Irlande, ne sauraient l'emporter dans les sentiments de personne sur l'intérêt de notre pays. Ici, Canadiens français, nous sommes nés, ici nous devons vivre et mourir, et le drapeau canadien renferme dans ses plis avec le souvenir de nos origines, nos espérances d'avenir.

C'est ainsi que j'ai compris la grande mission de notre peuple, et c'est à l'accomplir que nos éducateurs doivent préparer les générations qu'ils ont charge d'instruire.

Dans cette intéressante fête du cinquantenaire de votre excellente association, mon dernier mot, Messieurs les instituteurs, sera celui-ci : Soyez du nombre des hommes sur lesquels compte le pays pour parvenir à ses glorieuses destinées, et avec Pasteur, ce grand chrétien dont s'honore la France, je dirai : « La grandeur des actions

humaines se mesure à l'inspiration qui les fait naître. Heureux celui qui porte en soi un Dieu, un idéal de beauté et qui lui obéit : idéal de l'art, idéal de la science, idéal de la patrie, idéal des vertus de l'Évangile. Ce sont les sources vives des grandes pensées et des grandes actions. Toutes s'éclairent à l'infini. »

Invité également à prendre la parole, M. C.-J. Magnan, délégué de l'Association-sœur de Québec fit à ses confrères de Montréal, avec cette facilité de parole qu'on lui connaît, une improvisation remarquable où le patriotisme prêtait à la pédagogie des accents inconnus.

Discours de M. Magnan

M. le Président,

L'Association des instituteurs catholiques de Montréal célèbre aujourd'hui la grande fête du *souvenir* ; elle fait revivre avec une piété filiale digne d'éloge les figures toujours chères des *anciens* ; elle évoque la mémoire de nos devanciers dans la carrière de l'enseignement, la mémoire des fondateurs de cette importante association.

Au culte du souvenir, les organisateurs de cette belle démonstration ont su joindre, avec une délicatesse qui les honore, le culte des traditions. Voilà pourquoi ce 31 mai 1907, tout comme le 3 mars 1857, date exacte de la 1ère réunion de votre association au Château Ramesay, le personnel enseignant de la vieille capitale a le très grand honneur d'être votre hôte dans l'humble personne de son délégué. En 1857, MM. Tous-saint et de Fenouillet, professeurs à l'École normale Laval, venaient dire aux instituteurs de Montréal de la part de leurs confrères, combien leur cause était la leur, combien ils souhaitaient un entier succès dans leur noble et courageuse entreprise.

Permettez-moi à mon tour, à un demi-siècle de distance, de vous redire que les sentiments des instituteurs de Québec sont toujours les mêmes à l'égard de leurs confrères de Montréal.

À Québec, nous applaudissons de tout cœur aux efforts que vous faites dans l'intérêt professionnel de l'instituteur canadien.

Permettez-moi également, et j'aurais dû commencer par là, de vous remercier, au nom de l'Association des Instituteurs catholiques de Québec, pour l'aimable invitation que vous lui avez faite d'envoyer un représentant à cette fête reconfortante d'un cinquantenaire tout plein des souvenirs du passé et non moins rempli de fécondes promesses pour l'avenir.

On l'a rappelé en termes délicats et éloquents, le but de nos associations est de travailler au perfectionnement professionnel de l'instituteur et à l'amélioration de son sort : de lui inspirer le goût du travail et l'amour du devoir ; de lui faire comprendre toute la grandeur et toute la dignité de son état, et de bien le pénétrer de la responsabilité qu'il assume le jour où il accepte ce titre de noblesse qu'est celui d'*instituteur catholique*.

Chers confrères, nous avons reçu de nos aînés dans la carrière un précieux héritage. Ils nous ont légué ce bon esprit vraiment canadien qui ne sépare jamais les choses de Dieu de celles de la Patrie, qui voit dans la mission de l'instituteur un apostolat qui, en dignité, vient immédiatement après celui du prêtre.

Ils nous ont appris, les fondateurs de nos modestes associations, eux qui avaient vécu toute cette période laborieuse du 19e siècle qui précéda l'établissement de notre système d'instruction publique confessionnelle, en 1846, ils nous ont appris, dis-je, que jamais ils ne sacrifièrent aux idées malsaines des pays européens leur idéal canadien, fait tout de foi religieuse et de patriotisme désintéressé.

De 1763 à 1846, c'est-à-dire, aussi longtemps que le gouvernement refusa aux premiers possesseurs du sol canadien le droit d'avoir des écoles catholiques et françaises, l'histoire nous enseigne que les maîtres d'écoles de ce temps furent dignes du peuple courageux dont ils sortaient et qu'ils refusèrent de souscrire au principe de l'*école neutre*, créée par les vainqueurs pour anglifier et protestantiser nos vaillants ancêtres. L'instituteur canadien de cette époque à jamais mémorable, se souvint que noblesse

oblige, et jamais on ne le vit transiger avec sa conscience de catholique et son cœur de patriote. Il refusa les avantages du pouvoir, et se fit *maître d'école ambulant* plutôt que de trahir. Lorsque le principe de l'école confessionnelle fut reconnu officiellement, que le Christ pénétra triomphant dans l'humble école du village, les instituteurs canadiens se rangèrent sous la loi de leur pays, et depuis ce temps ils ont travaillé sans trêve ni merci, malgré les aspérités de la route, à l'éducation et à l'instruction de leurs compatriotes. Depuis un demi-siècle, de nombreux et vénérés confrères sont venus grossir nos rangs : rendons-en grâce à Dieu. Les communautés enseignantes de Frères dont notre province est actuellement dotée font son honneur et sa joie : elles disent bien haut que notre peuple désire le progrès et que pour le réaliser il ne recule pas devant les sacrifices.

L'instituteur laïque, ici, et l'instituteur congréganiste, sont des frères puisant à la même source vivifiante de la Foi catholique, des confrères qui rivalisent amicalement dans le vaste champ de l'enseignement. Emules sans être rivaux, ils travaillent avec zèle et abnégation au progrès bien entendu de l'Instruction publique.

Tandis qu'ailleurs l'instituteur laïque a mérité le titre de « mauvais instituteur », qu'il s'est fait l'agent actif des francs-maçons, des socialistes et des *sans patrie*, ici, chez nous, l'instituteur laïque s'efforce de mériter de plus en plus le titre de « bon instituteur », d'ami de l'ordre et de patriote sincère.

Soyons fidèles aux traditions de nos devanciers. Nous arrivons à un tournant de notre histoire qui nous ménage peut-être des surprises. Le flot grandissant de l'immigration nous avertit que dans vingt-cinq ans d'ici les vieilles provinces de l'Est, celles qui sont en quelque sorte les pierres angulaires de la Confédération, seront à la merci des provinces de l'Ouest, débordant alors d'une population nouvelle qui ne comprendra rien aux choses de notre passé et qui n'aura également dans son cœur rien de l'idéal qui nous est cher, nous, les descendants de ces héros dont les premiers rêves d'avenir sur cette terre d'Amérique furent bercés par les flots azurés de notre grand fleuve, nous les héritiers en ligne directe du beau nom *canadien*.

Il faut donc préparer l'avenir. Et cet avenir sera ce que l'école primaire l'aura fait. C'est à nous, instituteurs, qu'il incombe de creuser les sillons et d'y jeter la semence féconde d'un patriotisme inséparablement uni à l'idée religieuse. Les Canadiens français resteront ce qu'ils sont à cette seule condition. Ils vivront comme peuple qu'en autant qu'ils demeureront un groupe ethnique distinct, avec sa religion, sa langue et ses institutions propres : sinon ils iront se perdre irrémédiablement dans un *grand tout saxon*, après avoir sacrifié à jamais leur idéal national.

Imitons le laboureur canadien qui, au printemps, jette en pleine terre la semence dont il espère la vie pour lui et les siens. Sa noble tâche remplie, il laisse au soleil du bon Dieu le soin d'accomplir le triple miracle de la germination, de la croissance et de la maturité.

Nous aussi, instituteurs, jetons une semence saine et choisie dans l'âme des élèves que les parents nous confient. Transmettons à ces élèves les traditions nationales et religieuses qui ont fait de nos pères un peuple de gentils hommes et de rudes lutteurs. Apprenons-leur ce conseil de l'historien Garneau : « Que les Canadiens soient fidèles à eux-mêmes » s'ils veulent se survivre et continuer leur œuvre civilisatrice.

Cette semence, une fois jetée, abandonnons-la aux soins de l'Église catholique, notre mère et notre protectrice. L'Église est à l'âme humaine ce que le soleil est aux plantes de la terre : lumière, chaleur et vie.

Mais pour nous rendre dignes d'une aussi grande mission, celle d'éducateur du peuple, étudions, travaillons et par la vraie science pédagogique élevons-nous jusqu'à la modestie et à la simplicité, apanages de la vraie grandeur.

M. Magnan termine son discours, qui fut fréquemment applaudi, par un éloge délicat de M. J.-O. Cassegrain.

Ce succès oratoire fut comme un apéritif au banquet que M. l'abbé Dubois vint annoncer en priant chacun de descendre prendre sa place au réfectoire.

La séance fut donc ajournée à 3 heures de l'après-midi.

Séance du soir

M. le Président ouvre la séance de l'après-midi en lisant une lettre d'excuse de M. le chanoine Dauth, président de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal. Un engagement ultérieur l'empêchait d'assister au Cinquantenaire de l'Association.

M. le Président présente ensuite M. Thos.-F. Cuddihy qui vient dire avec talent une déclamation anglaise. M. Cuddihy a une voix sonore, un geste mesuré; il sent bien ce qu'il dit et le jeu de sa physionomie le sert admirablement.

Après la musique de la poésie, il était opportun de parler de la musique proprement dite. M. J.-E. Bernier, qui a le culte de cet art et dont le dévouement à cette cause est bien connu, vint nous dire les avantages et la nécessité de la musique. Le dernier venu de tous les arts, il prend chaque jour plus d'importance, dit-il, et il ne convient plus de l'ignorer. Il faut donc l'étudier pour mieux apprécier son développement et jouir pleinement des sensations qu'il fait naître. Le conférencier conclut en espérant que nos autorités scolaires prendront les moyens de répandre le goût de cet art pour éveiller des talents naissants. Les aptitudes ne manquent pas et il le prouve en nommant plusieurs de nos célébrités musicales canadiennes.

M. le Président remercie M. Bernier pour sa jolie conférence sur la musique, puis il invite M. l'abbé Perrier.

« Messieurs, dit-il, avant de vous présenter M. le conférencier, je crois de mon devoir de lui exprimer toute notre reconnaissance pour la sympathie qu'il témoigne au corps enseignant. M. l'abbé Perrier, si avantageusement connu par les savantes conférences qu'il a données à l'Université et ailleurs, ne croit pas abaisser son talent d'écrivain et de philosophe en assistant à nos réunions, et en prenant une part active à tous nos travaux. C'est pour nous un avantage que nous apprécions hautement, et dont nous sommes fiers de constater aujourd'hui les heureux effets.

C'est avec plaisir que je vous le présente.

Résumé de la conférence de M. l'abbé Perrier

Monsieur le Président, Messieurs,

Votre programme annonce que je parlerai sur nos lois scolaires. Sujet délicat, s'il en fut. Je l'ai trouvé plus délicat que je ne l'avais cru tout d'abord, lorsque j'eus pris connaissance de certaines brochures, de certaines controverses très vives qui eurent lieu dans notre pays. Sur la question de l'éducation qui touche aux droits primordiaux de la liberté individuelle et de la famille, quelles doivent être l'influence et l'autorité du pouvoir religieux et du pouvoir séculier ?

C'est une question de droit public ecclésiastique très intéressante à étudier que celle des relations de l'Eglise et de l'Etat en matière d'enseignement.

Vous ne voulez pas que je vous rappelle les principes généraux qui revendiquent pour le père de famille, pour l'Eglise et pour l'Etat, les droits et les devoirs respectifs de chaque société dans l'instruction et l'éducation de l'enfance. Mais vous vous attendez sans doute à ce que je n'excommunie du droit d'enseigner aucune personne qui présente les garanties suffisantes. Soyez sûrs que je ne serai pas plus sévère que nos évêques en cette matière. Je sens le besoin de les citer pour mettre à couvert mon orthodoxie; et remarquez bien, Messieurs, que les lignes que je vous lis sont tirées d'une lettre pastorale de Nos Seigneurs les Archevêques et Evêques des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et d'Ottawa sur l'éducation. (1894)

« Quant aux écoles qui se fondent par l'initiative des parents et des particuliers,—ou que l'Etat lui-même établit dans les circonstances qui nécessitent son action,—c'est le devoir de l'Eglise d'exercer sur ces institutions une surveillance attentive pour en proscrire tout enseignement qui serait contraire à la doctrine catholique. Bien plus, l'éducation religieuse et morale devant marcher de pair avec la culture intellectuelle,

l'autorité ecclésiastique peut et doit exiger qu'aucun maître destiné à enseigner la doctrine chrétienne ne soit choisi et nommé sans une ratification ou une approbation préalable de la part de ceux que Jésus-Christ a chargé de maintenir intact le dépôt sacré de la loi. Conformément à ces principes, Nos Très-Chers Frères, et selon les dispositions de la loi civile elle-même, nous voyons dans cette province le curé de chaque paroisse visiter, inspecter les écoles placées dans le rayon de sa juridiction. C'est là une sauvegarde, une garantie salutaire pour le bien et le progrès moral des enfants et certes l'EGLISE CANADIENNE ne saurait trop se féliciter de pouvoir ainsi, par l'entremise de ses ministres, suivre d'un œil maternel la formation première de ceux en qui réside l'espoir de la religion et de la patrie. C'est pour elle une joie légitime de voir fonctionner ici UN SYSTEME D'EDUCATION qui, sans être absolument parfait et sans réunir peut-être toutes les conditions désirables, repose cependant sur une entente cordiale entre l'AUTORITE CIVILE et l'AUTORITE ECCLESIASTIQUE et ménage à cette dernière dans l'approbation des maîtres et des méthodes, une part d'influence propre à sauvegarder les intérêts sacrés de la famille, de la conscience et de la foi. Puisse cette influence grandir encore au lieu de s'affaiblir ! Que tous les vrais catholiques, au lieu d'en paralyser l'action, l'étendent et la favorisent ! »

Notre législation est en effet exceptionnelle ; de toutes les provinces de la confédération, la nôtre est la seule où l'instruction publique est soustraite aux influences de la politique et où la plus grande liberté est laissée aux différentes dénominations religieuses de régir leurs écoles suivant leurs croyances. Car, il faut bien le reconnaître, en dehors de l'école confessionnelle catholique ou protestante, il n'existe pas D'ECOLES NEUTRES sous la régie des commissions scolaires. D'écoles sans Dieu nous n'en voulons pas, et Messieurs, je crois être dans la vérité en disant publiquement que, dans notre chère patrie, l'instituteur congréganiste et l'instituteur laïque rivalisent de zèle pour l'instruction profane aussi bien que pour l'instruction religieuse. L'enseignement catholique reçoit une EGALE attention de la part des deux corps enseignants, parce que, Messieurs, je le sens bien, tous vous voulez être dignes toujours de votre noble apostolat.

Plusieurs lois scolaires sont l'œuvre du docteur Meilleur. Relisons la loi de 1841 et de 1846, et saisissons-en bien toute la portée.

L'abbé Bourassa enlevé trop tôt aux lettres canadiennes et à son pays, a fait ici même une étude sur M. Chauveau et l'idée nationale à l'occasion de votre centième conférence. Pour votre cinquantenaire, j'aurais aimé vous parler plus longuement de M. Meilleur et de son patriotisme, mais le temps presse ; et je me contente de citer M. l'abbé Bourassa, en appliquant à M. Meilleur, ce qu'il disait de M. Chauveau. (24 janvier 1895) :

« Son œuvre a pu être déparée par des lacunes ou des erreurs qui n'étaient pas du reste, exclusivement son fait... »

« L'on ne saurait oublier que M. Chauveau a eu à présider au fonctionnement d'un organisme nouveau et délicat au milieu des complications qu'entraînent forcément les relations de l'Eglise et de l'Etat, dans un pays où les limites de la thèse catholique et de l'hypothèse libérale n'ont pas toujours été bien comprises et pratiquement définies, avec un sens suffisamment juste des situations, et où l'ardeur du tempérament national et de l'orthodoxie traditionnelle ont fait trop souvent perdre de vue l'importance de ménager les bonnes volontés indiscutables et les illusions honnêtes, avant de réprocher sans réserve et de condamner sans ménagement des nuances d'opinions ou des divergences d'attitude qui ne révélaient pas nécessairement, chez leurs auteurs, des tendances pernicieuses. Il avait de plus à parer aux difficultés d'un autre ordre, provenant de ce dualisme de nationalité et de culte, qui se reproduit dans toutes les branches de notre administration publique et dans plusieurs sphères de notre activité nationale. Sur ce point, je crois que jamais homme d'Etat catholique et canadien-français, sans ABDIQUER AUCUN PRINCIPE, n'a su déployer à l'égard d'une minorité anglaise et protestante autant de justice, de bienveillance et de loyauté. »

Je vous demande pardon de cette citation un peu longue ; mais le lierre sent le besoin de s'appuyer sur un chêne vigoureux. Je n'aurais su dire si bien, et je crois que cette appréciation s'applique également bien à M. Meilleur.

Cet homme avait le sens catholique. Lisez ce qu'il écrit au sujet des qualités des instituteurs, qui sont, dit-il, « destinés à remplacer, dans les écoles, les parents et l'Eglise. » « Il faut qu'ils soient formés de manière à ne rien laisser à désirer, encore moins à craindre à l'égard de leur foi, autrement les enfants ne devraient pas leur être confiés. »

Il rend aussi hommage au clergé et au peuple « qui veulent également et sincèrement de l'éducation. »

Aujourd'hui, messieurs, c'est la fête du souvenir pour vous et vous avez voulu revivre quelques instants dans le passé. Nous avons eu parfois des luttes qui nous semblent aujourd'hui bien mesquines. Unissons-nous donc maintenant dans une entente commune d'action sociale catholique. Vous êtes des instituteurs, dignes fils soumis de la sainte Eglise du Christ. Soyez catholiques toujours, et Canadiens français. L'un ne va pas sans l'autre. Les Français qui visitent les rives du Saint-Laurent ne peuvent s'empêcher de faire cette constatation. L'un d'entre eux, dans un livre très discuté, fut forcé d'admettre que le jour où nous renoncerions à notre foi, nous perdriions aussi notre caractère national. « Privés de la cohésion merveilleuse que l'Eglise leur donne, plus accessibles aux pressions étrangères, ils verront peut-être de graves fissures se produire dans le bloc séculaire de leur unité. » Soyons unis pour conserver notre vie et nos traditions nationales, laissons de côté toutes les querelles intestines pour lutter contre ce qui n'est pas catholique, pour nous fortifier contre tout élément étranger et envahisseur.

Le talent du conférencier se passe de commentaires. C'est ce que lui disait M. le Président :

« Nos éloges ne pourraient jamais vous atteindre » et il reprenait son siège.

Enthousiasmé, M. J.-P. Labarre demandait à M. l'abbé Perrier ainsi qu'à M. Brisebois la faveur de reproduire dans les journaux sinon leurs conférences *in extenso* du moins un bon résumé ; et M. le Principal, A. Létourneau en appuyant la demande de son confrère ajoutait « que ce serait jeter un certain baume sur les blessures récemment infligées aux instituteurs. »

M. le Secrétaire annonce ensuite le concours de gymnastique des élèves de M. le professeur H. Scott au Stadium, puis au nom de ce confrère, il invite tous les instituteurs d'encourager par leur présence cette manifestation sportive. M. J.-P. Labarre, appuyé par M. A.-P. Gelin, présente à M. le Secrétaire les condoléances de l'Association pour la perte sensible qu'il vient de faire dans la personne d'un de ses fils.

M. A.-D. Lacroix, invité à prendre la parole, fait un historique très intéressant des écoles primaires laïques de Montréal. Il raconte la naissance des écoles de la rue Côté et de l'Académie Sainte-Marie, puis il compare l'importance de nos écoles actuelles à celle qu'elles avaient il y a cinquante ans.

M. le Président remercie M. Lacroix des détails qu'il vient de rapporter. Il remercie également tous les instituteurs d'avoir assisté en si grand nombre ; puis, après un vote de remerciement au principal de l'Ecole normale, la séance est levée.

A.-B. CHARBONNEAU,

Secrétaire.

Montréal, 31 mai 1907.

Le cinquantenaire de l'École normale Jacques-Cartier

(Notes cueillies dans les quotidiens de Montréal)

1er jour—24 juin

(SÉANCE LITTÉRAIRE ET MUSICALE)

Les fêtes du cinquantenaire de l'inauguration de l'École normale Jacques-Cartier ont été commencées hier soir (24 juin) par une fête toute intime qui faisait bien augurer de la célébration d'aujourd'hui. Une réunion générale des anciens élèves et des anciens professeurs, pour commencer, ce n'est déjà pas trop mal. Mais quand cette réunion se double d'une séance littéraire et musicale donnée par les anciens élèves et par les élèves actuels, il est inutile de dire que le public ne s'est pas ennuyé. Il y avait, en plus, au programme, la collation des diplômes et des médailles aux élèves de l'institution.

Le programme musical, exécuté par un orchestre composé d'artistes choisis sur le volet et dirigés par M. J.-J. Goulet, a été très goûté des anciens élèves réunis au nombre de cinq cents environ.

Les deux piécettes: « La première leçon du Petit Nouveau », simple récréation littéraire, et « La Grammaire », comédie en un acte de Labiche, ont été superbement interprétées par les élèves de l'école.

L'hon. M. P.-B. de LaBruère occupait la place d'honneur, à côté de M. l'abbé Du Bois, principal. M. J.-O. Cassegrain était présent, ainsi que l'hon. M. P.-E. LeBlanc qui occupait une place d'honneur à gauche de M. le Principal.

2ème jour—25 juin

(LA GRAND'MESSE)

Le mardi matin, à 9 heures, la messe fut dite par M. l'abbé Amédée Goyette, curé de Sainte-Suzanne, Stanhope. Il était assisté des abbés J.-A. Lefebvre, curé de Wendon-Centre, et L.-N. Caron, curé de Katevale, comté de Stanstead, comme diacre et sous-diacre.

Au premier rang de l'assistance on remarquait le Surintendant de l'Instruction publique, M. le principal de l'École normale Jacques-Cartier, M. l'abbé Ross, principal de l'École normale de Rimouski, M. l'abbé Fleury, représentant le principal de l'École normale Laval, M. J.-O. Cassegrain, professeur et président du Comité des fêtes, M. C.-J. Magnan, professeur, de Québec, et président du Comité des prochaines fêtes de l'École normale Laval, plusieurs membres du clergé et nombre de Frères appartenant à diverses congrégations enseignantes. M. l'abbé Harel, ancien assistant de M. l'abbé Verreau, et aujourd'hui aumônier du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, a prononcé le sermon. Il a d'abord rappelé la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, qui ont reçu de lui l'esprit de vie et de force; puis il a comparé à ces mêmes apôtres les instituteurs, voués par leur état à enseigner la vérité et à former à la vertu les âmes des jeunes enfants. Il a surtout insisté sur les qualités essentielles qui doivent appartenir à l'éducateur: l'autorité, la douceur dans la fermeté et la science. Le prédicateur s'est élevé contre le scepticisme qui pénètre sensiblement nos classes dirigeantes, et il a mis les instituteurs en garde contre les idées subversives de tout ordre qui minent nos traditions nationales et désorganisent la famille. Il a insisté auprès des instituteurs sur l'importance de développer, chez l'enfant, l'idée du juste, de former la volonté et d'éclairer la conscience.

(LA RÉCEPTION OFFICIELLE)

La réception officielle des anciens élèves de l'École normale et des invités eut lieu à onze heures, dans la salle de l'École annexée à l'institution et qui avait été superbement décorée pour la circonstance. Leurs Grandeurs Nos Seigneurs Bruchési et Emard ont pris place sur l'estrade, à côté de l'hon. M. Gouin, premier ministre de la province, et de l'hon. M. P.-B. de La Bruère, surintendant de l'Instruction publique. Le R. P. Filiatrault, S. J., supérieur du Juniorat de l'Immaculée-Conception, et M. le chanoine Choquette, supérieur du séminaire de Saint-Hyacinthe, MM. les abbés Harel, Curotte, les RR. PP. Morin, Dion, M. le principal Ross, de Rimouski, M. l'abbé Fleury, représentant le principal de l'École normale Laval, M. C.-J. Magnan, rédacteur de *L'Enseignement Primaire*, de Québec, l'hon. M. P.-E. Leblanc, M. l'abbé Perrier, inspecteur général des écoles catholiques de Montréal, occupaient des places d'honneur.

M. J.-O. Cassegrain, président du comité d'organisation des fêtes jubilaires remercia, au nom des anciens élèves, le principal de l'École normale Jacques-Cartier pour sa pressante invitation de venir célébrer le ter cinquantenaire de leur *Alma Mater*. M. Cassegrain s'exprima en ces termes :

« Monsieur le principal,

C'est avec plaisir que nous avons reçu votre chaleureuse invitation d'assister au cinquantenaire de la fondation de l'École normale Jacques-Cartier. Aujourd'hui, nous sommes heureux de répondre à votre appel, et nous vous prions d'agréer nos plus sincères remerciements de nous donner l'occasion de nous asseoir un instant sous le toit hospitalier de notre *Alma Mater*.

Un cinquantenaire est une date qui fait époque dans l'histoire d'une institution. Il rappelle aux uns les soins, les sollicitudes dont ils ont été l'objet de la part de cette institution, à tous des années qui ont été les plus belles, les plus heureuses de leur existence. Il permet de revoir d'anciens amis, d'anciens confrères, de s'entretenir des choses d'autrefois, et de vivre pendant de trop courts moments, hélas ! de la vie du passé. Il permet aussi de rappeler à notre mémoire les noms de confrères qui ont quitté la scène de ce monde pour habiter le séjour des réalités, et de vouer à ces chers amis un souvenir fraternel et religieux. Un cinquantenaire offre surtout l'occasion de témoigner à l'*Alma Mater* les sentiments d'attachement et de reconnaissance qu'on a toujours entretenus à son égard, et de lui exprimer les vœux que l'on forme pour sa prospérité future.

Permettez-moi de placer ici quelques courtes réflexions qui me sont suggérées par la fête de ce jour.

L'éducation de l'enfance a été, à toutes les époques de l'histoire, le sujet d'études sérieuses et de profondes méditations ; et si nous remontons le cours des âges, nous constatons que depuis les noms les plus autorisés de la sagesse antique jusqu'aux plus grands esprits des temps modernes et de nos jours, tous, à divers degrés, se sont occupés d'éducation. Il n'y a dans ce fait rien qui puisse surprendre. L'éducation est une œuvre importante, une œuvre hérissée de difficultés, sur laquelle repose le bonheur de la famille et de la société ; c'est de plus une œuvre indéfiniment perfectible comme l'est son objet. Car de quoi s'agit-il dans l'éducation ? si ce n'est de former l'homme, en d'autres termes de développer les facultés de son intelligence, de cultiver son cœur et de façonner son caractère. Que de choses grandes et nobles ! mais aussi quelle responsabilité assume celui qui se charge d'une semblable tâche ! Que d'aptitudes il doit posséder ! que de zèle et de dévouement il lui faut déployer pour accomplir ses fonctions, et ne plus faiblir sous le fardeau !

En considérant les qualités que doit avoir celui qui aspire à la carrière de l'enseignement, les esprits bien pensants de tous les siècles ont cru qu'il fallait une institution dans laquelle le futur instituteur put se former lui-même : car le véritable professeur ne s'improvise point. De là, la nécessité d'entraînement, d'« écoles normales. »

Dans une école normale, l'élève-maitre suit un cours spécial d'enseignement ; il s'efforce d'acquérir ces qualités de premier ordre qu'il lui faut posséder afin de pouvoir les communiquer aux autres. Il étudie les facultés naissantes de l'enfant, et à

faire pénétrer dans cette jeune intelligence les connaissances qu'il veut lui inculquer.

Mais c'est surtout au point de vue moral qu'une école normale devient le plus nécessaire, et qu'elle exerce la plus heureuse influence. L'élève-maître y est l'objet d'un soin tout particulier: le principal ou directeur de la maison, aidé de ses collaborateurs, le suit pour ainsi dire pas à pas, étudie attentivement son caractère, s'efforce de découvrir en lui les qualités, les aptitudes d'un bon instituteur. Ce n'est qu'après avoir donné des preuves de toutes ces choses, et avoir subi avec succès une sérieux examen sur ses connaissances scientifiques et pédagogiques que l'aspirant reçoit officiellement le permis d'enseigner. On voit par là jusqu'à quel point la nécessité d'une école normale s'impose, et quelle garantie elle offre à la société toute entière.

Pénétré de ces idées, l'honorable M. Chauveau, cet ami de l'éducation, ce patriote éminent, l'un de ces hommes qui jettent le plus d'éclat sur le nom canadien, a fondé, du consentement des autorités religieuses et civiles, trois écoles normales en cette province. De plus, il a voué à la diffusion de l'instruction dans notre pays son énergie, ses talents d'orateur et d'écrivain, et, je pourrais ajouter, la meilleure partie de sa vie.

Pour compléter et affermir son œuvre, M. Chauveau appela à la direction de ces établissements des hommes distingués par leur savoir, des hommes aux vues élevées, et dévoués, comme lui, à la cause sacrée de l'éducation de la jeunesse.

L'un de ces hommes—je ne parle ici que du premier principal de l'École normale Jacques-Cartier—eut, pendant près d'un demi-siècle, la direction de cette importante maison. M. l'abbé Verreau a apporté dans l'accomplissement des devoirs multiples de sa charge, une activité qui ne s'est jamais démentie; il a fait preuve d'une connaissance profonde de la jeunesse et de ses besoins, connaissance qui, suivant moi, le place à l'un des premiers rangs parmi les éducateurs de tous les pays.

Afin de se convaincre de ce que j'avance ici, il suffit, pour ceux qui m'écoutent en ce moment et qui n'ont pas été sous la direction de M. Verreau, de lire les rapports qu'il présentait chaque année au surintendant de l'Instruction publique, ainsi que les discours qu'il a prononcés et les thèses qu'il a développées devant l'Association des Instituteurs catholiques de la région de Montréal. Ces documents constituent un cours de pédagogie, et ont de plus le mérite de répondre aux besoins spéciaux de notre province.

M. Verreau n'était pas seulement un éducateur de premier ordre, c'était un homme dont les vastes connaissances n'avaient d'égale que sa profonde modestie; c'était un écrivain aux vues larges, au jugement droit et sans préjugés. Aussi fut-il, comme son ami de cœur M. Chauveau, l'objet d'attaques ardentes, passionnées, que rien—absolument rien—ne saurait justifier.

Je ne puis dire combien je me sens ému lorsque je rappelle le souvenir de ces deux hommes si dévoués à leur pays, de ces catholiques dans le vrai sens du mot et, en rendant à leur mémoire un faible tribut de vénération et de reconnaissance, je suis certain d'être l'interprète de tous mes confrères les normaliens.

Monsieur le principal, en vous confiant la direction de l'École normale Jacques-Cartier, les autorités religieuses et civiles vous ont donné une preuve de la confiance qu'elles reposaient en vous. Permettez-moi de le dire ici, cette confiance est pleinement justifiée.

Vous êtes encore au début de votre carrière; mais l'activité que vous avez déployée dans l'accomplissement difficile des devoirs de votre charge, l'intérêt que vous prenez à tout ce qui se rattache à l'enseignement primaire dans cette province, l'estime que vous avez pour la jeunesse studieuse, tout nous donne la certitude que vous marcherez dans les traditions de l'École normale, et que vous continuerez l'œuvre si heureusement commencée et en partie accomplie par votre illustre prédécesseur.»

M. l'abbé Naz. Dubois, principal, répondit éloquentement à M. Cassegrain. Il remercia d'abord les anciens élèves d'être venus en aussi grand nombre, et il communiqua à l'auditoire la liste des personnages qui, ne pouvant assister aux fêtes, avaient adressé des lettres d'excuses. Parmi ces personnes notons Mgr l'archevêque d'Ottawa, Mgr l'évêque de Pembroke, Mgr l'évêque de Sherbrooke, l'hon. juge Robidoux, l'hon. M. Rodolphe Roy, M. l'abbé Rouleau, principal de l'école normale Laval, à Québec, etc

Passant en revue l'histoire de l'Ecole normale Jacques-Cartier, M. le principal, avec une émotion contenue, mais bien réelle, fit l'éloge des deux personnages, qui, en créant l'Ecole normale Jacques-Cartier, ont été l'âme du mouvement pédagogique dans notre province depuis 1857 jusqu'à leur mort: l'hon. M. P.-J.-O. Chauveau et M. l'abbé Verreau.

M. l'abbé Dubois a aussi rendu un hommage mérité à l'hon. M. Gouin pour l'intérêt qu'il porte à l'instruction publique, ainsi qu'à l'hon. M. de la Bruère et à Nos Seigneurs Bruchési et Emard. Il a salué dans l'assistance l'un des premiers normaliens, le père de Mgr de Valleyfield, aujourd'hui âgé de près de 80 ans, et qui fut élève de l'Ecole normale dès la première année de sa fondation. C'était là une allusion heureuse qui a soulevé d'enthousiastes applaudissements dans l'assistance.

L'orateur a ensuite exposé brièvement les services rendus par nos écoles normales; il a démontré que la formation des instituteurs laïques n'est nullement destinée à nuire aux congrégations enseignantes et qu'au contraire elle est à ces dernières un stimulant salutaire.

L'espace nous manque pour donner plus de développement à ce discours vraiment remarquable qui sera publié en entier.

L'hon. M. de la Bruère, surintendant de l'Instruction publique, parla ensuite. Voici le texte de son éloquent et solide discours:

« Monseigneur et Messieurs,

Invité à prendre la parole en cette circonstance solennelle, je ne puis que me féliciter de pouvoir exprimer toute la joie que je ressens d'assister aux noces d'or de l'Ecole normale Jacques-Cartier.

Dans la chaleureuse invitation que M. l'abbé Dubois adressait aux anciens élèves de cette institution, il leur disait que cette réunion serait à la fois une fête du cœur, la fête de l'affection filiale, et la fête de l'instruction primaire dans notre province.

La belle démonstration de ce jour possède, en effet, ce double caractère. Le distingué et vénéré président du comité du cinquantenaire, M. Cassegrain, dans la sympathique adresse qu'il vient de présenter, au nom de ses confrères, au principal de la maison, a bien fait sentir quelle large part le cœur occupe dans cette fête mémorable, et de quels sentiments d'affection sont animés pour leur *Alma Mater* les normaliens qui sont accourus en foule pour lui témoigner le bonheur qu'ils ont de la retrouver en pleine activité et lui offrir leurs souhaits de longue vie.

De son côté, M. Dubois, dans l'intéressante revue qu'il a faite des principaux travaux accomplis par l'école normale pendant le demi-siècle de son existence, a fait habilement ressortir, au moyen de statistiques probantes, l'œuvre de l'institution et tous les services qu'elle a rendus aux instituteurs qui se sont formés ici à l'art d'enseigner ainsi qu'aux enfants qui ont profité de leurs leçons et de leur expérience.

Cette grande fête de famille fait honneur à l'Ecole normale, et je suis heureux de dire que tous les amis de l'éducation saluent avec bonheur cette marque de gratitude offerte par les anciens élèves à cette maison dont les enseignements ont été pour eux si pleins de résultats fructueux et dont ils ont gardé à travers la vie un souvenir aussi résistant qu'agréable.

Cette nombreuse réunion fera donc époque dans les annales de l'instruction publique et créera par toute la province une impression salutaire. Elle ne manquera pas non plus de frapper vivement l'esprit des élèves qui suivent actuellement les cours de pédagogie de cette institution; ils comprendront mieux l'importance des études qu'ils sont appelés à faire: ils constateront combien leurs devanciers qui ont maintenant l'expérience de la vie savent apprécier les enseignements tombés de la bouche de leurs professeurs.

Cette heureuse affluence d'élèves et d'amis de l'Ecole normale donne un grand intérêt aux paroles que prononçait le commandant des forces de Sa Majesté britannique au Canada, sir William Eyre, lors de l'inauguration de cette maison, en 1857. Après avoir dit que cette fête était un événement important pour les élèves et les maîtres de l'institution et davantage encore pour tout le pays, il ajoutait en terminant son discours: « Quand je vois les nombreuses maisons d'éducation qui surgissent de toute

part sur ce sol, je me sens convaincu que de glorieuses destinées sont réservées à ce peuple et qu'il sera un jour une grande nation libre et heureuse.»

En jetant un regard sur les années écoulées et en comparant l'état de l'instruction publique en 1857 avec celui de 1907, il y a lieu, je crois, de proclamer que nous avons tracé une avenue déjà longue et belle à travers le champ autrefois plus ou moins désolé de l'enseignement primaire.

Des circonstances malheureuses et un esprit d'hostilité regrettable à l'égard du peuple canadien-français avaient entravé dans notre province, pendant la première moitié du XIX^{ème} siècle, la marche ascendante du progrès éducationnel et retardé la fondation des écoles dont avait besoin le peuple des campagnes. On ne put espérer voir l'instruction se répandre facilement que vers 1850, après l'établissement du gouvernement responsable et lorsqu'on eut écarté les obstacles que des hommes arriérés et mal conseillés avaient cru devoir susciter lors de la mise en opération de la loi de 1846.

Vers 1857, il y avait dans la province de Québec 2946 institutions scolaires de tous genres. En la présente année, le nombre de ces institutions sera probablement de 6,600, ce qui fait une augmentation de 3,654 écoles ou une moyenne de 73 écoles par année depuis cinquante ans.

Avant la fondation de nos écoles normales, la formation pédagogique des membres du corps enseignant était insuffisante. Nos anciens maîtres d'école étaient eux-mêmes tellement convaincus de la chose, que plusieurs eurent le courage d'aller s'asseoir sur les bancs de l'École normale et prendre rang parmi les jeunes élèves pour se perfectionner dans l'art d'enseigner.

La transformation de notre instruction primaire, nous la devons en particulier, pour ne parler que de l'élément laïque, à trois hommes dont le dévouement à leur pays n'a jamais été contesté, au Dr Meilleur qui, comme premier surintendant de l'instruction publique, prépara et mit à exécution la loi de 1846, à Sir Georges Etienne Cartier qui, en 1856, fit adopter par le parlement de grandes modifications à la législation des écoles communes et à celle relative à l'établissement des écoles normales dans le Bas-Canada et, en troisième lieu à l'honorable Chauveau qui, mu par un zèle accompagné d'un talent remarquable, établit les assises des trois écoles normales Jacques-Cartier, McGill et Laval, et travailla à en assurer le développement et le succès.

Je ne saurais non plus passer sous silence le nom de mon distingué prédécesseur, l'honorable Gédéon Ouimet, qui, pendant ses vingt années d'administration comme surintendant de l'instruction publique, témoigna aux écoles normales de la province, et particulièrement à l'école Jacques-Cartier, le plus grand intérêt et la plus grande sympathie.

Au nom de ces canadiens éminents doit s'ajouter un autre nom illustre, celui de M. l'abbé Verreau. Comment les anciens élèves de l'École normale Jacques-Cartier pourraient-ils oublier sa grande science pédagogique, ses vastes connaissances sur l'histoire du Canada, de même que le charme de ses manières de gentilhomme? Premier principal de cette institution, M. Verreau présida à ses débuts, traça les grandes lignes de l'enseignement à donner aux élèves-maîtres et exposa son programme en présence des distingués personnages qui assistaient à l'inauguration de cette école normale.

Permettez que je rappelle une de ces paroles en cette circonstance solennelle. Après avoir énuméré les principes qui doivent servir de base à toute éducation et à toute instruction saine et solide, il manifesta la haute idée qu'il avait du rôle de l'instituteur: «Les titres pompeux de professeur, d'instituteur, dit-il, ne me semblent pas valoir le nom plus modeste mais plus significatif de maître-d'école. Oui, vous êtes maîtres, véritablement maîtres, puisque vous tenez pour ainsi dire entre vos mains le cœur et l'intelligence de ces enfants qui seront bientôt des hommes et qui seront tels que vous les aurez faits.»

Puis M. Verreau ajouta: «Nous ne comprenons pas l'éducation séparée de la religion.»

Ce sont là, Messieurs, des paroles pleines de sens, dignes de la méditation et de l'adhésion de ceux qui possèdent le pouvoir de légiférer en matière scolaire, comme de ceux qui sont préposés à l'exécution de la loi ou à l'exercice de l'art d'enseigner. Je me plais à dire qu'elles sont restées incrustées dans le cœur des normaliens qui se

sont livrés à l'enseignement et qu'elles devraient être gravées sur les murs de cette maison pour l'information des générations d'élèves qui viendront ici, au cours des années, recevoir la formation pédagogique.

Après quarante-quatre années d'enseignement, et de travaux de tous genres, M. Verreau a disparu de la scène, emportant avec lui l'affection de ceux dont il avait avec tant de sollicitude préparé la carrière. L'homme qui s'est vu appelé à lui succéder est actif et laborieux, administrateur compétent; il se regarde tenu à continuer les traditions de son prédécesseur pour la formation de la jeunesse et il a à cœur de rendre l'École normale Jacques-Cartier de plus en plus utile au pays.

Il est bien certain qu'avec l'augmentation de la population de cette province, nos villes surtout auront besoin d'instituteurs habiles dans l'art d'enseigner. Nous n'aurons qu'à nous féliciter de notre bonne fortune si, par une concurrence parfaitement légitime, les congrégations religieuses enseignantes et les maîtres d'écoles laïques, en en union de principes et d'aspirations, rivalisent de zèle et s'efforcent, dans leur sphère d'action respective, de donner à la jeunesse l'instruction même que requièrent les besoins sociaux de notre époque.

Il y a là le moyen le plus sûr et si je puis dire, le plus canadien, de parvenir aux glorieuses destinées que le général Eyre faisait pressentir il y a cinquante ans. Car la mission de l'instituteur est bien de faire de l'enfant un homme en développant en lui, avec les connaissances, le meilleur patriotisme, celui qui aspire à voir le Canada atteindre les sommets et prendre rang parmi les grandes nations de l'univers.

M'adressant spécialement aux élèves-maîtres à qui j'ai eu le plaisir de décerner hier soir le diplôme de professeur, je leur dirai: vous allez être les heureux témoins des belles fêtes du cinquantenaire. L'éclat de ces noces d'or ne vous fait, j'en suis sûr, que mieux apprécier l'importance de votre mission; cette démonstration sympathique ne peut que fortifier chez vous le désir de coopérer avec zèle et patriotisme à la grande œuvre de l'éducation et vous voudrez répondre à l'attente des familles, de l'Église et de l'État. Dans les discours qui seront prononcés durant ces fêtes, vous aurez occasion d'entendre exprimer des principes dont vous devez conserver le précieux souvenir, car au cours de votre professorat, ils vous serviront de jalons pour guider votre marche et pourront vous préserver des erreurs dont souffre le vieux monde. Aussi, comme surintendant de l'Instruction publique, je forme des vœux pour que votre enseignement ne s'écarte jamais des saines doctrines sur la famille et la société, mais au contraire, puisse-t-il, appuyé sur les croyances antiques, rendre notre avenir conforme à notre passé si beau et à toutes les meilleures traditions de la nation canadienne.

Un dernier mot, Messieurs.

Des artisans habiles ont fabriqué pour un grand peuple une statue colossale qu'ils ont pompeusement décoré du nom de « la « Liberté » éclairant le monde. » L'artisan suprême, créateur de toutes choses, a érigé, il y a des siècles, un phare bien autrement beau, bien autrement puissant. Ses jets de lumière n'éclairent pas seulement une ville, ni même les cités d'un pays, ils éclairent les mers et les continents tout entiers, et, en se guidant sur ces feux qui ne s'éteindront jamais, le vaisseau qui porte les destinées humaines est toujours certain de suivre la bonne route et d'éviter les écueils. Ce phare c'est la foi religieuse éclairant le monde.

Conservons précieusement dans nos écoles comme hors de l'école, la vieille foi des aïeux. Elle a été notre force, elle sera notre triomphe.»

LE BANQUET

A une heure avait lieu le grand banquet donné aux anciens élèves. C'est sous une immense tente, au son d'un orchestre, que se firent ces agapes fraternelles. Le service des tables, fait par les élèves-instituteurs, était parfait.

Le Surintendant de l'Instruction publique présidait, ayant à sa droite Sa Grandeur Mgr Bruchési et à sa gauche S. G. Mgr Emard. - A la droite de l'Archevêque de Montréal se trouvait placé l'hon. Gouin, premier ministre. De chaque côté de ces personnages, les RR. PP. Filiatrault et Lalonde, S. J., M. le chanoine Choquette, les RR. PP. Morin et Dion, M. le principal de l'École normale Jacques-Cartier, MM. les abbés

Ross et Fleury, des écoles normales de Québec et de Rimouski, MM. les abbés Perrier, Harel, Curotte; MM. C.-J. Magnan, J.-O. Cassegrain, J.-V. Desaulniers, et plusieurs Frères de diverses congrégations.

Au dessert, Mgr Bruchési fut invité à prendre la parole.

Mgr dit qu'après les beaux discours prononcés dans la matinée, il est inutile de parler longuement. Cependant, il trouve encore moyen d'intéresser et d'instruire ses auditeurs. Sans vouloir prendre les choses trop au tragique il raconte une anecdote au sujet de Mgr Bourget:

« Ce dernier allait voir un jour un curé qui était sur son lit de mort, et il lui disait pour l'encourager à faire paisiblement le grand voyage: « Qu'est-ce que nous avons ici-bas? Des épreuves, des douleurs. Nos joies sont rares. Courage, donc! » Le bon curé lui dit en riant, car, il avait de l'esprit: « La vie est triste, sans doute, mais parfois, sur le chemin il y a de bons petits bouts. »

« Aujourd'hui nous célébrons la fête de l'Ecole normale. C'est la fête du retour, comme l'a dit M. le Principal.

« Chez nous, s'écria sa Grandeur, il n'y a pas de fête sans que la patrie et la religion se donnent la main. L'Eglise et l'Etat ne font qu'un aujourd'hui comme dans le passé. Ils sont unis pour s'orienter vers un avenir heureux. Je ne puis m'empêcher d'éprouver une émotion profonde à la vue de cette multitude de professeurs. Derrière vous, je vois le pays tout entier, et je le salue. M. Verreau aimait à saluer dans les parents les premières autorités chargées de l'éducation des enfants, mais à cause du manque de temps, de leur inexpérience et de leurs travaux, ils ne peuvent être maîtres d'école. Les instituteurs représentent l'autorité du père et de la mère. Je m'incline avec respect devant leur dévouement. Je vois ici des représentants de nos communautés religieuses fraternisant avec les instituteurs laïques. Je veux qu'ils se donnent la main, qu'il n'y ait point de concurrence ni de rivalité déplacée entre eux. Quel heureux peuple nous serions si nous étions unis! Virgile parlait du bonheur des cultivateurs. Je pourrais, en changeant un mot, dire la même chose des Canadiens.

« Le souvenir de l'Ecole normale ne se sépare pas de M. Verreau. Prêtre aussi savant que modeste, il aimait les études, mais surtout, il a rempli avec une parfaite exactitude le but que se propose l'Ecole normale, qui est d'apprendre à enseigner. C'était le prêtre estimé de tous; on peut dire de lui, avec les Saintes Ecritures, que sa main gauche ignorait ce que donnait sa main droite. J'ai été intimement lié avec lui, car je venais ici confesser les élèves, j'apportais aux professeurs et aux élèves ma meilleure bénédiction.

M. le principal Dubois invite ensuite l'honorable M. Gouin à adresser quelques mots à l'auditoire. Le premier ministre fut très heureux dans ses remarques et très applaudi. Il fit d'abord l'éloge des normaliens, puis parla de la nécessité de perfectionner notre instruction publique. Aux applaudissements enthousiastes de tous M. Gouin annonça qu'avant un an, à moins qu'il ne soit désavoué par ses collègues du cabinet, l'Ecole normale Jacques-Cartier aura pour son école d'application un édifice digne de l'institution et digne aussi du gouvernement de notre province. Il veut qu'il reste quelque chose de durable qui rappelle ce remarquable jubilé, et c'est le cadeau de fête qu'il offre à l'Ecole normale, au risque d'encourir la censure de ses collègues. Il espère cependant qu'il ne sera même pas censuré par l'opposition dont il salue le chef dans la personne de l'hon. M. LeBlanc, un normalien convaincu qui s'intéresse beaucoup aux destinées de son *Alma Mater*.

S. G. Mgr Emard, qui ne voulait pas parler, fut obligé de se rendre aux appels réitérés de l'auditoire.

« Je suis ému, a-t-il dit, et j'ai des raisons spéciales de l'être. Mon père a été près d'un demi-siècle, un maître d'école, et je dois vous dire qu'il l'est encore pas mal. J'ai entendu aujourd'hui de belles choses. Nous n'avons, dans notre pays, que des groupes d'instituteurs, des religieux instituteurs et des instituteurs religieux, et pour ceux-ci, il ne faut pas moins de vocation que pour ceux-là.

Dans votre classe vous devez mettre votre cœur, et, souvent, le sentiment du devoir accompli est votre seule récompense. On a parlé de l'influence du professeur. Mais cette influence n'est pas limitée au temps présent. Songez à ce que représentent

quatre ou cinq cents professeurs qui ont travaillé sur des milliers de jeunes âmes. Nous n'avons pas donné prise à la critique, parce que nous sommes toujours restés docils aux saines traditions nationales. J'ai un certain nombre d'instituteurs dans mon diocèse. S'il est une chose qui me tient au cœur, c'est de faire comprendre aux populations non seulement l'importance de votre influence, mais encore l'honorabilité de votre profession.»

M. LeBlanc, au nom des anciens élèves, répondit en termes heureux au premier ministre, félicitant ce dernier d'accorder enfin à l'École normale un édifice convenable pour son école d'application. Il a exprimé l'espoir que le gouvernement provincial ne s'en tiendra pas là, mais qu'il fera aussi compléter l'édifice principal selon les plans tracés par l'architecte, M. Levesque.

M. LeBlanc parle avec une émotion contenue de son passage comme élève à l'École normale. Il rend hommage à ses anciens professeurs et il dit toute la joie qu'il éprouve à assister à ce jubilé qui a réuni tous ceux qui ont reçu leur éducation sous le même toit.

Ce banquet a été le digne couronnement des fêtes jubilaires de l'École normale Jacques-Cartier.

UNE MEDAILLE COMMEMORATIVE

Le comité des fêtes avait eu l'heureuse idée de faire artistiquement frapper une médaille commémorative du cinquantenaire de l'inauguration de l'École normale Jacques-Cartier. Cette jolie médaille porte, d'un côté, la figure de M. l'abbé Verreau, premier principal de la maison, et de l'autre côté, l'école normale Jacques-Cartier actuelle. Ce gracieux souvenir fut distribué à tous les anciens élèves et aux invités.



ASSOCIATION DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE QUEBEC

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. L.-P. Goulet.

Présents : MM. les abbés Th.-G. Rouleau, ptre, Principal, Alp. Caron, ptre, ass.-principal et J. Fleury, ptre; MM. les professeurs John Ahern, J.-D. Frève, Ths Blais, Ant. Lesage; MM. les inspecteurs d'écoles, J.-M. Côté, J.-O. Goulet et G.-E. Marquis; MM. les instituteurs L.-P. Goulet, T. Simard, E. Gauvreau, A. Goulet, S.-E. Dorion, J.-G. Tremblay, P. Dorion, J. Tousignant, etc., et les élèves-maitres de l'École normale, accompagnés de leurs maitres d'étude.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté tel que lu.

Avant de passer à l'ordre du jour, le secrétaire attire l'attention de l'assemblée sur certaines remarques qui lui ont été faites au sujet de la résolution passée par cette Association, en 1904, et relative à l'indemnité qui aurait été votée à son secrétaire.

Après quelques instants de discussion à laquelle prennent part MM. John Ahern, Ths. Blais, J.-D. Frève, J.-M. Côté, S.-E. Dorion et Ant. Lesage, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité:

Proposé par Ant. Lesage, et secondé par J.-G. Tremblay: vu le fait qu'il y a des doutes au sujet de la motion présentée par M. L. Bergeron et appuyée par M. John Ahern, en 1904, accordant une indemnité au secrétaire de l'Association, il est résolu que cette motion soit déclarée nulle et de nul effet.

Puis M. John Ahern propose, et il est appuyé par M. Ths. Blais: « Qu'une somme de \$10.00 soit votée au secrétaire actuel pour les services rendus dans l'accomplissement de cette charge jusqu'à ce jour. » Adoptée à l'unanimité.

M. l'abbé A. Caron, ptre, ass.-principal, après une absence de deux ans, pendant laquelle il avait charge de la cure de la paroisse de Sainte-Julie, comté de Lotbinière, ayant réintégré ses anciennes fonctions à l'École normale Laval, est le motif de la motion suivante qui est accueillie par de vifs applaudissements:

Proposé par M. John Ahern, et appuyé par M. J.-D. Frève: « Que l'Association a vu avec grand plaisir le retour de M. l'abbé Caron, ptre, au milieu de nous, pour reprendre ses anciennes fonctions d'assistant-principal, et elle lui souhaite la plus cordiale bienvenue. »

En quelques paroles émuës, M. l'assistant-principal remercie l'Association de sa réception sympathique et l'assure qu'il est heureux de se retrouver, après quelques années d'absence, à la réunion semestrielle des membres de cette association.

Puis on passe à l'ordre du jour.

I. *De la création des certificats d'étude.* Ce sujet qui devait être traité par par M. Nérée Tremblay, n'a pu l'être, vu l'absence de ce dernier.

II. Alors M. Achille Goulet se lève et disserte d'une façon fort intéressante sur les devoirs du professeur en classe. Cette conférence a été publiée en entier dans les numéros d'avril et de mai de *L'Enseignement Primaire*.

MM. Ahern et Dorion félicitent le conférencier pour le travail substantiel qu'il vient de communiquer à l'Association. Le premier déclare que les conseils donnés sont conformes à la saine pédagogie et que ce sont là les conditions nécessaires pour arriver au succès dans l'enseignement. Le second ajoute qu'il a eu occasion depuis plusieurs années de voir son collègue M. A. Goulet à l'œuvre, et que le meilleur témoignage qu'il puisse rendre en sa faveur c'est de dire que les paroles qu'il a prononcées ne sont que l'écho de l'enseignement qu'il donne.

III. L'article 502 de la loi de l'instruction publique fait ensuite le sujet d'une discussion. Les mots « pendant les 5 dernières années précédant sa demande » donnent lieu à des divergences d'opinion. Finalement, un comité composé de MM. Ths. Blais, E. Gauvreau, A. Goulet et G.-E. Marquis est nommé pour étudier dans quel sens une loi interprétative devrait être préparée et soumise au comité catholique pour approbation.

M. Ant. Lesage, secrétaire du comité exécutif des fêtes du cinquantenaire de l'inauguration de l'École normale Laval, fait part à l'assemblée des travaux accomplis jusqu'à ce jour, en vue de ces fêtes. Comme la plupart des membres le savent déjà d'ailleurs, il leur rappelle les démarches récentes d'un groupe d'anciens élèves de cette école, auprès du gouvernement provincial pour lui demander de contribuer à ces fêtes et de fournir, à cette occasion, la somme nécessaire pour compléter le local actuel en y faisant construire une école d'application.

La réponse donnée par le premier-ministre est satisfaisante et le comité est convaincu que les anciens élèves auront le plaisir de voir ce vœu se réaliser bientôt.

L'Association des instituteurs qui est une puissance morale, pourrait, sans doute, aider l'École normale à obtenir ce qu'elle demande. Le comité des fêtes sollicite cet appui et compte qu'on ne laissera pas passer cette réunion sans prendre les moyens d'appuyer sa demande auprès des autorités.

M. l'abbé Caron, assistant-principal de l'École normale Laval, parle dans le même sens.

Comme conclusion de ces remarques, il est proposé par M. Elzéar Gauvreau, appuyé par M. J.-M. Turcotte : « Que l'Association des instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval, (réunie en convention semestrielle, le 26 janvier 1907, à l'École normale Laval, sous la présidence de M. L.-P. Goulet) verrait avec un extrême plaisir le gouvernement provincial se rendre à la requête du comité des fêtes du cinquantenaire de l'École normale Laval, en votant, dès cette année, une somme suffisante pour permettre la construction d'une école d'application qui serait le digne paracheèvement de l'École actuelle. »

Proposé et secondé par les mêmes que cette résolution soit envoyée au gouvernement provincial. »

M. S.-E. Dorion donne avis qu'à la prochaine réunion du mois de mars, il proposera le rétablissement de la réunion de l'Association, le dernier samedi de septembre, comme c'était la coutume antérieurement à 1906.

Avant l'ajournement de la conférence, M. le Principal rappelle que depuis la dernière réunion, un ancien professeur de l'École est disparu pour aller recevoir dans un monde meilleur, la récompense d'une vie pleine de dévouement et d'abnégation passée dans l'enseignement : c'est M. Joseph Létourneau, décédé à St-Fabien, à l'âge de 78 ans, dont 53 avaient été consacrés à l'éducation de la jeunesse.

M. le Principal rend un témoignage ému à sa mémoire et le cite comme modèle à imiter.

L'Association entière appuie ces remarques sympathiques : Chacun de ses membres gardera longtemps un bon souvenir du regretté défunt ; elle prie les membres de sa famille d'accepter ses condoléances les plus sincères.

Puis la séance est levée et ajournée au dernier samedi du mois de mai 1907.

(Signé) L. P. GOULET,
président.

G.-E. MARQUIS, secrétaire.

METHODOLOGIE

La rédaction à la petite école

Rappelons-nous en commençant la nouvelle année scolaire que la plupart de nos enfants de la petite école, doivent, en quatre ou cinq ans au plus, acquérir d'abord l'instruction religieuse et morale et aussi apprendre à lire, à écrire et à compter.

Dans la partie de *L'Enseignement Primaire* qui me concerne, je dois m'occuper surtout des moyens à employer pour apprendre aux enfants à écrire. Il ne s'agit pas ici des leçons de calligraphie dans lesquelles l'enfant apprend à tracer ses lettres avec plus ou moins de perfection et à reproduire des modèles. A notre point de vue, un élève pourrait être habile calligraphe et ne pas savoir écrire.

Savoir écrire d'une manière pratique, c'est être capable d'exprimer sa pensée par l'écriture plus ou moins parfaite de manière à se faire comprendre de celui qui sait lire. Cette puissance d'expression de ses pensées ne nécessite même pas l'orthographe, au moins jusqu'à un certain point.

Nous ferons mieux comprendre notre pensée par une comparaison : Ce n'est pas uniquement en faisant apprendre des textes par cœur et en les faisant réciter qu'on apprend aux enfants à parler, mais bien en les faisant exprimer leurs idées à leur manière, sauf ensuite à corriger leur langage au point de vue du choix des mots, de leur arrangement, de la prononciation, etc.

Ce n'est pas non plus en faisant faire uniquement de la copie ou des dictées qu'on apprend aux enfants à écrire, mais en leur donnant souvent l'occasion d'exprimer au moyen de l'écriture leurs idées, sauf à corriger ensuite le choix des mots, leur arrangement, leur orthographe, etc.

Et de même qu'on n'attend pas que l'enfant sache parfaitement lire et prononcer pour le faire parler, de même, il ne faut pas attendre qu'il ait une belle écriture et une bonne orthographe pour le faire écrire sa pensée, c'est-à-dire parler avec sa main.

L'élève doit apprendre à écrire en écrivant, comme il apprend à parler en parlant.

Dans les exercices oraux, on est trop porté à faire exprimer aux élèves les idées des autres par des textes qu'ils récitent après les avoir appris par cœur. Si l'on veut développer leur talent d'expression orale, il faut évidemment leur faire acquérir les idées des choses nouvelles qu'ils apprennent, mais il ne faut pas en faire les esclaves de l'expression d'un autre.

Dans les exercices écrits, c'est la même chose naturellement, puisque écrire n'est autre chose que parler avec sa main. Les exercices de copie, les dictées sont insuffisantes pour apprendre aux enfants à écrire, car dans ces exercices ils sont astreints à reproduire l'expression des autres.

L'enfant n'apprend pas plus à écrire en copiant ou en faisant une dictée, qu'il n'apprend à parler en s'exerçant à réciter par cœur un texte qu'il a retenu à force de le répéter.

La *rédaction* est l'exercice par excellence pour apprendre aux enfants à écrire d'une manière qui leur servira à quelque chose, en un mot d'une manière pratique.

Les maîtres et maîtresses devront revoir tout ce qui a été dit sur le sujet dans *L'Enseignement Primaire* durant les trois années précédentes. Ils comprendront que la rédaction doit commencer de très bonne heure. Donnons un exemple qui montrera ce que nous entendons par rédaction pour les tout petits.

Supposons des enfants qui ont appris à écrire les lettres et les mots en même temps qu'ils ont appris à les lire.

Faisons-les causer, après avoir mis un élève debout, bien en vue, avec un morceau de papier à la main.

Le maître.—Mes enfants, vous voyez un enfant qui n'est pas assis comme vous. Quel est cet élève ?

Les élèves.—C'est Pierre Leroux.

M.—Où et comment se tient-il ?

E.—Il est debout au milieu de la classe.

M.—Qu'a-t-il à la main ?

E.—Il a un morceau de papier.

M.—De quelle couleur est ce papier ?

E.—Il est gris.

Nous avons ainsi exercé les élèves à parler avec leur bouche.

Faisons-les parler avec leur main. Faisons-les écrire.

M.—Supposons, mes enfants, que vous voulez faire savoir tout ce que vous avez dit à quelqu'un qui est trop loin pour vous entendre, comment pourriez-vous le lui faire savoir ?

E.—En écrivant.

M.—Très bien. Regardez-donc attentivement l'élève qui est ici (*montrez Pierre*), rappelez-vous mes questions et vos réponses et dites d'un seul coup avec votre main, c'est-à-dire écrivez ce que vous voyez.

E. (écrivant).—*Pierre Leroux est debout au milieu de la classe ; il a un morceau de papier gris à la main.*

Voilà une rédaction. C'est en procédant ainsi qu'on apprendra aux enfants à écrire d'une manière pratique.

Plusieurs mots évidemment seront mal orthographiés ; mais si les sons se trouvent suffisamment exprimés pour que l'on comprenne, la *rédaction* est bonne. On fera ensuite la correction orthographique.

Quoi de plus facile, que de préparer des exercices comme le précédent ? Il suffit de s'en donner la peine et l'on ne tardera pas à constater l'efficacité du procédé pour faire progresser très vite les élèves dans l'art de s'exprimer par l'écriture.

ARITHMETIC (1)

STOCKS AND BONDS (*Continued*)

Example 23.—The gross receipts of a manufacturing company, whose stock is \$750000, amount to \$121139.49 and the disbursements for raw material and working expenses to \$42389.49 : what rate of dividend can it declare if by agreement with the bondholders from whom it has borrowed \$375000 at 4%, it is obliged to set aside each year an amount equal to $\frac{1}{2}\%$ of the sum borrowed as a sinking fund to meet the bonds at maturity ?

Solution :— $\$375000 \times (.04\frac{1}{2} + .00\frac{1}{2}) = \18750 , annual charge for interest and sinking fund.

$\$42389.49 + \$18750 = \$61139.49$, total expenditure.

$\$121139.49 - \$61139.49 = \$60000$, the amount to be distributed among the shareholders.

$\$60000 \div \$750000 = 0.08 = 8\%$ *Ans.*

PAR VALUE.—FACE VALUE.—PREMIUM.—DISCOUNT

The Par Value of stock is the value named in the certificate ; it is also called the *nominal value* or *face*.

The Real Value, or *Market Value*, of stock is the amount for which it will sell.

Stock is Above Par, or at a *premium* or *advance*, when it sells for more than its nominal value.

The stock of a company will generally be above par when the company is doing a paying business.

Stock is Below Par, or at a *discount*, when it sells for less than its *nominal value*.

The stock of a company will generally be *below par* when the company is doing a poor business.

The market value of the bonds of a town, city, country, etc., vary according to the confidence in their security, the abundance or the scarcity of money, etc.

Example 24.—A broker bought 48 shares of stock (par value \$100) at $7\frac{1}{2}\%$ premium ; required the premium and the cost or real value.

NOTE.—A stock-broker was originally a person who bought and sold bonds, stocks and shares for others receiving as pay for his services a certain percentage on the transaction ; at the present time a broker is a person who buys and sells bonds, stocks and shares on commission for others, and who frequently speculates in such securities for his own account.

(1) Ecrit spécialement pour les instituteurs et les institutrices catholiques de langue anglaise.

Solution :— $\$100 \times 48 = \4800 , par value.
 $\$4800 \times .075 = 360$, premium.
 $\$4800 + \$360 = \$5160$, cost or real value.

The par value of 48 shares at \$100 each is $\$100 \times 48 = \4800 , and the premium at $7\frac{1}{2}\%$ is $.07\frac{1}{2}$ times \$4800, which is \$360, and this, added to the par value, equals \$5160, the real value.

Example 25.—I bought 75 shares, (par value 100) in a Transportation Co., at $12\frac{1}{2}\%$ discount ; required the discount and the real value.

Solution :— $\$100 \times 75 = \7500 , par value.
 $\$7500 \times .125 = \937.50 , discount.
 $\$7500 - \$937.50 = \$6562.50$, real value.

The par value of 75 shares at \$100 each is $\$100 \times 75 = \7500 , and the discount at $12\frac{1}{2}\%$ is $.12\frac{1}{2}$ times \$7500, that is \$937.50, and this subtracted from the par value, equals \$6562.50, the real value.

Example 26.—What is the market value of 38 shares of Bank stock (par value \$50) at $8\frac{3}{4}\%$ above par ?

Solution :— $\$50 \times 38 = \1900 , par value.
 $\$1900 \times .0875 = 166.25$, premium.
 $\$1900 + \$166.25 = \$2066.25$, real value.

Explanation :—The par value of 38 shares at \$50 each is $\$50 \times 38 = \1900 , and the premium at $8\frac{3}{4}\%$ is $.0875$ times \$1900, which is \$166.25, and this, added to the par value, equals \$2066.25, the real value.

Example 27.—What is the discount and the market value of 64 shares of Railroad stock (par value \$75), bought at 15% below par ?

Solution :— $\$75 \times 64 = \4800 par value.
 $\$4800 \times .15 = \720 discount.
 $\$4800 - 720 = \4080 , market value

Explanation :—The par value of 64 shares at \$75 each is $\$75 \times 64 = \4800 , and the discount at 15% is $.15$ times \$4800, that is \$720, and this subtracted from the par value, equals \$4080, the real or market value.

Example 28.—A broker bought 180 shares of Steamship Co stock (par \$100) at $3\frac{1}{2}\%$ discount, and sold them at $2\frac{3}{4}\%$ above par: what did he gain in the transaction ?

Solution :— $\$100 - \$3.50 = \$96.50$ buying price of one share.
 $\$100 + \$2.75 = \$102.75$ selling price of one share.
 $\$102.75 - \$96.50 = \$6.25$, the gain on one share.
 $\$6.25 \times 180 = 1125$, the gain on 180 shares.

Example 29.—Mr. Martin bought 96 shares (par \$80), of Coal mining stock at 4% below par and sold it at $7\frac{1}{8}\%$ below par; what did he lose?

Solution:— $\$80 \times .04 = \3.20 discount allowed Mr Martin.
 $\$80 \times .07\frac{1}{8} = 5.70$ discount allowed by Mr Martin.
 $\$5.70 - \$3.20 = \$2.50$, loss on 1 share.
 $\$2.50 \times 96 = \240 , total loss.

Explanation.—Mr. Martin paid for each share \$3.20 less than \$80 and he sold it for \$5.70 less than \$80; therefore his loss on each share equals the difference between \$5.70 and 3.20 that is \$2.50.

SECOND SOLUTION :— $7\frac{1}{8}\% - 4\% = 3\frac{1}{8}\%$ loss.
 $80 \times .03\frac{1}{8} \times 96 = \250 .

Explanation:—The loss per cent equals the difference between $7\frac{1}{8}\%$ and 4% , that is $3\frac{1}{8}\%$. Therefore the loss on one share equals $3\frac{1}{8}\%$ of \$80 or $\$80 \times .03\frac{1}{8}$, and the loss on 96 shares equals $\$80 \times .03\frac{1}{8} \times 96 = \250 .

Example 30.—A speculator exchanged 240 shares (par \$75) of Railroad stock at a premium of 10% for 90 shares (par \$200) bank stock, at $5\frac{0}{10}\%$ discount, receiving the difference in cash; how much cash did he receive?

Solution:— $\$75 \times 240 = \18000 par value.
 $\$18000 \times .10 = \1800 premium.
 $\$18000 + \$1800 = \$19800$ market value of the stock

given by the speculator.

$\$200 \times 90 = \18000 par value.
 $\$18000 \times .05 = 900$ discount.

$\$18000 - \$900 = \$17100$ market value of the stock

received by the speculator.

$\$19800 - \$17100 = \$2700$, amount received in cash.

J. AHERN.



ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

Eléments de la doctrine chrétienne

Leçon XXVIIIe—De la Mort, du Ciel, de l'Enfer et du Purgatoire

Nous mourrons tous: Notre âme se séparera de notre corps. Après la mort, on portera notre corps dans la terre; il deviendra poussière. Mais Dieu enverra notre âme au Ciel, en Enfer ou dans le Purgatoire.

L'âme pure, amie de Dieu, sans péché, ira immédiatement au Ciel. Elle verra Dieu toujours; elle sera heureuse avec Jésus et les Saints.

L'âme souillée, ennemie de Dieu, qui aura de grands péchés, ira dans l'Enfer, Elle y souffrira toujours avec les démons.

L'âme qui ne sera pas très pure, qui aura de légers péchés, ira dans le Purgatoire. Dans le Purgatoire, elle souffrira beaucoup; mais elle n'y demeurera pas toujours. Quand elle sera purifiée, Dieu la mettra dans le Ciel. Nous pouvons délivrer les âmes qui sont dans le Purgatoire. Comment? En priant pour elles; en entendant la messe avec piété; en faisant pénitence, etc.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ELEMENTAIRE

Orthographe, Grammaire et Vocabulaire

DICTÉES

I

LA MAIN

La main est une partie du bras. Les parties de la main sont: le poignet, le dos, la paume et les doigts. Les doigts portent les noms suivants: le pouce, l'index, le majeur, l'annulaire et l'auriculaire. On se sert de la main pour faire le signe de la croix, pour écrire, pour coudre, etc. Le bon élève a toujours soin de se laver les mains et de se rogner les ongles.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS.—Qu'est-ce que la *main*?—Nommez les parties de la main.—Dites le nom de chaque doigt.—Quelle est l'utilité de la main?—Dans quel état doit-on tenir ses mains?

—Attirer l'attention sur l'orthographe de: *bras, poignet, dos, paume, doigt, index, annulaire, auriculaire*. Avant de les dicter, il convient de les faire écrire au tableau noir.—Genre du mot *ongle*.

Expliquer la raison de cette dénomination: *pouce, index, majeur, annulaire, auriculaire*. Rechercher les verbes et distinguer la conjugaison.

II

LE JOUR ET LA NUIT

Chaque jour est suivi d'une nuit et chaque nuit est suivie d'un jour. Le jour commence le matin. La nuit commence le soir. On ne compte pas les nuits, mais on compte les jours. Sept jours font une semaine. Les sept jours de la semaine sont : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche. Le dernier jour, le dimanche, est consacré au service du bon Dieu. Une semaine a aussi sept nuits.

CAUSERIE.—Qu'est-ce qui nous éclaire pendant le jour? A quel moment de la journée le soleil se lève-t-il? A quel moment se couche-t-il? Quel astre nous éclaire parfois pendant la nuit? Que voit-on briller au ciel pendant la nuit? Comment nous éclairons-nous dans nos maisons pendant la nuit? Comment éclairons-nous nos rues et nos places? Avez-vous déjà vu des illuminations? Pourquoi ne voit-on pas d'illuminations pendant le jour?

VOCABULAIRE.—Ecrire et expliquer les mots suivants : jour, journée, journalier, journal, demi-journée, une journée et demie, bonjour; matin, matinée, matinal; soir, soirée, bonsoir.

—Conjuguer oralement, aux temps simples, le verbe *compter* les jours.—Trouver le sujet de chaque verbe : *qui est-ce qui? qu'est-ce qui?*

RECITATION

PRIÈRE À DIEU

Nous tremblons en ta présence,
Nous t'adorons à genoux :
Prends pitié, Dieu de clémence,
Prends pitié de nous !

Ta puissance est admirable ;
Nous t'adorons à genoux :
Prends pitié, Dieu secourable,
Prends pitié de nous ! — L.-P. LEMAY, (*Poète canadien.*)

REDACTION

LA LEÇON DE L'HIRONDELLE

SUJET.—*Le petit Jacques est un peu paresseux ; un jour qu'il se rendait lentement à l'école, il a vu une hirondelle voltiger près de lui ; il envie son sort ; un monsieur, qui a entendu la réflexion de l'enfant, lui prouve que l'hirondelle ne reste pas inactive. Résolutions que prend le petit Jacques.*

I. PLAN.—1° Départ du petit Jacques pour l'école.—2° Rencontre qu'il fait en chemin.—3° Réflexions du petit écolier.—4° Réponse d'un passant qui a entendu les paroles de l'enfant.—5° Résolutions du petit Jacques.

II. DÉVELOPPEMENT.—1. Jacques n'aime pas l'école ; aussi part-il bien lentement pour s'y rendre.

2. Tout à coup, il aperçoit une hirondelle qui voltige de tous côtés.
3. Jacques la trouve heureuse d'être libre et de ne rien faire; il parle seul, à haute voix.

4. Un passant entend les paroles de l'enfant, il s'arrête et dit: «La petite hirondelle n'est pas inactive: elle cherche des insectes pour nourrir ses enfants; elle travaille sans cesse sans se lasser, ni murmurer.»

5. Jacques est surpris; il réfléchit un instant et court vite à l'école en se promettant bien d'être toujours courageux.

COURS MOYEN

Elocution, Orthographe et Grammaire

DICTÉES

I

LA MOISSON

Si accablant que soit le poids de l'été, si rudes que soient en cette saison les travaux de la campagne, la moisson est encore une fête pour les cultivateurs.

La récolte a-t-elle bonne apparence, l'épi penche-t-il sa tête chargée de grains, ils se mettent gaiement à la besogne. Dès la première blancheur du jour, faux, faucilles et râteaux entrent en danse. Lancées à pleine voix, les chansons montent dans la fraîcheur de l'aube, avec les premiers gazouillements des mésanges matinières qui se poursuivent et fuient le long des rivages mouillés. Midi vient, la terre brûle, le chaume craque sous les pieds; éblouis par le soleil, enfiévrés, la gorge ardente, les ouvriers ne vont plus que d'un mouvement machinal. Seule pour leur marquer la cadence, la crécelle des cigales vibre encore dans la solitude brûlante des campagnes assoupies.

QUESTIONS.—Donnez la définition des mots: *cadence*, *crécelle*; des expressions: *mouvement machinal*, *campagnes assoupies*.—Y a-t-il une différence de sens entre *matinier* et *matinal*? *Laquelle*?—Analyse logique de la première phrase. Rétablissez l'ordre grammatical.

II

LA TERRE À VOL D'OISEAU

Quelquefois je m'imagine que je suis suspendu en l'air, et que j'y demeure *sans mouvement* pendant que la terre tourne sous moi, en vingt-quatre heures. Je vois passer sous mes yeux tous ces *visages* différents, les uns blancs, les autres noirs, les autres *basanés*, les autres *olivâtres*. D'abord ce sont les chapeaux, et puis des *turbans*, et puis des têtes chevelues, et puis des têtes rases; tantôt des villes à *clochers*, tantôt des villes à *longues aiguilles qui ont des croissants*, tantôt des villes à *tours de porcelaine*, tantôt des grands pays qui n'ont *que des cabanes*; ici de vastes mers, là des déserts épouvantables; enfin toute cette variété infinie qui est la surface de la terre.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—à *vol d'oiseau*: vue de haut dans les airs.—*sans mouvement*: remplacez les deux mots par un seul: *immobile*.—*visages*: remplacez ce mot par *figures* et faites oralement tous les changements d'accord de la phrase: *toutes, différentes, une, blanches, noires*, etc.—*basanés*: très bruns, comme la *basane* sorte de cuir mou fait avec la peau du mouton.—*olivâtres*: couleur des *olives*, fruits de la grosseur d'une petite prune et dont on extrait une huile excellente, ces fruits sont d'une couleur verte tirant sur le jaune.—*turbans*: longue pièce d'étoffe roulée dont les turcs s'entourent la tête.—à *clochers*: les villes chrétiennes.—à *longues aiguilles qui ont des croissants*: tours minces et très hautes qu'on nomme *minarets* dans les villes mahométanes; le *croissant* est le symbole des *mahométans*, comme la *croix* celui des *chrétiens*.—à *tours de porcelaine*: c'est dans les villes chinoises que l'on voit cela.—*que de cabanes*: les pays sauvages.

Se servir de la mappe-monde pour montrer où habitent les hommes des différentes couleurs, blancs (Afrique), bruns (Arabie), olivâtres (Chine). Montrer de même les pays où l'on voit des villes à clochers, à aiguilles ornées de croissants, à tours de porcelaine, les pays qui n'ont que des cabanes.

Fontenelle: savant français mort en 1757 à l'âge de cent ans.

RECITATION

L'ÉCOLIER ET LE VER À SOIE

Dans un collège, un écolier
 Peu studieux et n'aimant guère
 A feuilletter l'histoire et la grammaire,
 S'ennuyait d'être prisonnier.
 L'enfant avait un ver à soie,
 Un jour, le regardant qui filait son cocon,
 Dont il s'enveloppait et faisait sa prison,
 Il disait: «Mon ami, ta sottise est extrême;
 A quoi bon t'enfermer toi-même?»
 Le ver répondit: «Ce n'est pas sans raison
 Qu'à filer je mets mon étude;
 Pour fruit de mon travail et de ma solitude,
 Je serai bientôt papillon.»

Leçon où la sagesse brille,
 Et dont le sens est assez clair:
 S'il n'avait pas filé, ce ver
 Serait toujours resté chenille.

REDACTION

SUJET A TRAITER

LA PHOTOGRAPHIE DE MAMAN

Maman m'a donné sa photographie.
 Place que je lui ai choisie.
 Ce que je pense en la regardant.

Sujet traité

Je suis bien heureuse ! maman m'a donné sa photographie, et elle est très bonne, cette photographie. C'est bien ma chère maman. Ses yeux si profonds devant lesquels je suis intimidée quand j'ai fait une sottise, mais dont le regard est doux et caressant quand elle est contente de moi.

J'ai cherché longtemps la place qu'elle occuperait dans ma chambre. Sur la tablette ? elle est bien haute, ma tablette, et je vois mal la photographie. Sur ma petite table ? je pourrai la renverser en jouant ou même en travaillant. Non, je la placerai au-dessus de cette table. Ce ne sera pas difficile de la fixer au mur par un petit clou et ainsi, maman me suivra dans mes études. Quand j'aurai envie d'être un peu paresseuse, de jouer au lieu de travailler, son regard me dira que je dois laisser toute distraction de côté pour ne penser qu'au travail.

Oui, ma bonne mère, tu seras toujours auprès de moi, grâce à ton portrait que je suis bien heureuse d'avoir.

Dictées supplémentaires

I

L'ORIENTATION.—L'ÉTOILE POLAIRE

Déterminer les quatre points cardinaux, c'est ce qu'on appelle s'orienter. Pour s'orienter de jour, on se place en face du soleil levant. On a alors l'est devant soi, l'ouest en arrière, le nord à gauche et le sud à droite. On peut encore se placer en face du soleil couchant. Dans ce cas, l'ouest est devant soi, l'est en arrière, le nord à droite et le sud à gauche. Pour s'orienter de nuit on regarde la Polaire.

Pour trouver facilement la Polaire quand on connaît la Grande Ourse, on s'y prend comme il suit : par les deux étoiles extrêmes du quadrilatère de la Grande Ourse, on suppose une ligne droite qui, prolongée dans le ciel, rencontre une étoile plus brillante qu'aucune de celles qui l'avoisinent. Cette étoile brillante est la Polaire. On vérifie si l'on n'a pas fait erreur, en examinant si l'étoile ainsi trouvée termine bien la queue d'une petite constellation pareille à la Grande Ourse et placée en sens inverse. Dans ces conditions, le nord est devant soi, le sud en arrière, l'est à droite et l'ouest à gauche.

D'après J.-H. FABRE, *Le Ciel* (Delagrave, éditeur).

II

L'ÉGLISE PAROISSIALE

A l'ombre du clocher, qui donne sa physionomie au village, dorment dans le petit cimetière, les ancêtres et les êtres chéris. Le pur et charmant souvenir des émotions d'enfance palpite en la blanche sacristie où furent révélées les premières notions du devoir et ouverts les horizons de l'au-delà. L'église a participé aux grands événements de la vie intime ; elle a entendu les vagissements du nouveau-né, les serments des époux, les sanglots des survivants. Ses cloches chantent de célestes poèmes, à l'heure où l'homme, courbé vers la terre sous l'ardeur du jour, se redresse enfin dans la fraîcheur du soir.

III

LES TEMPS HÉROÏQUES DE LA NOUVELLE-FRANCE

Les cinquante premières années qui ont suivi la fondation de Québec ont été désignées, à bien juste titre, comme les temps héroïques de la Nouvelle-France : cette période présente en effet des traits nombreux de dévouement religieux, de courage, de gloire, de persévérance. Le même esprit animait les simples laïques et les religieux, les femmes faibles et délicates, aussi bien que les soldats et les hardis explorateurs qui s'aventuraient au milieu des tribus sauvages. Que de nobles natures se sont développées parmi les Français du Canada, dans la lutte entre la civilisation chrétienne et le naturalisme sauvage des aborigènes ? Comment ne pas admirer ces jeunes gens doués des plus beaux dons du cœur et de l'esprit, habiles à la chasse, adroits à conduire le léger canot d'écorce dans les passages les plus difficiles, devançant à la course les plus agiles coureurs de la race rouge, infatigables dans les longues marches au milieu des forêts, accoutumés à combattre l'Iroquois avec la hache et le fusil, parlant les langues des sauvages aussi bien que les sauvages eux-mêmes ; et, cependant, toujours prêts à mettre leurs belles qualités au service de la religion et de la patrie, et à sacrifier leur vie au milieu des plus horribles supplices pour la gloire de Dieu et l'honneur du nom français.

L'ABBÉ FERLAND.

COURS SUPERIEUR

Orthographe, Idées et Grammaire

DICTÉES

I

LA RELIGION CHRÉTIENNE

En voyant *l'aveuglement et la misère de l'homme*, en regardant tout l'univers muet, et *l'homme sans lumière*, abandonné à lui-même et comme égaré dans ce *recoin* de l'univers, sans savoir qui l'y a mis, ce qu'il y est venu faire, ce qu'il deviendra en mourant, j'entre en effroi comme un homme qu'on aurait porté endormi dans une île déserte et *effroyable*, et qui s'éveillerait sans connaître où il est et sans moyen d'en sortir. Et *sur cela* j'admire comment on n'entre point en désespoir *d'un si misérable état*. Je vois d'autres personnes auprès de moi, d'une semblable nature ; *je leur demande s'ils sont mieux instruits* que moi, ils me disent que non. Et *sur cela* ces misérables égarés ayant regardé autour d'eux et ayant vu quelques objets plaisants, s'y sont donnés et s'y sont attachés. Pour moi, je n'ai pu y prendre d'attache, et, considérant combien il y a plus d'apparence qu'il y a autre chose que ce que je vois, j'ai recherché si ce Dieu n'aurait point laissé quelques marques de soi.

Je vois plusieurs religions contraires, et par conséquent toutes fausses, excepté une. Chacune veut être crue par sa propre autorité, et menace les *incrédules*. Je ne les crois donc pas là-dessus ; chacun peut dire cela, chacun peut se dire *prophète*. Mais *je vois la chrétienne*, où je trouve des prophéties, et c'est ce que chacun ne peut pas faire.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS

L'aveuglement et la misère de l'homme. Ces expressions sont prises dans un sens figuré et comme synonymes d'ignorance et de faiblesse.—*L'homme sans lumière*: c'est-à-dire sans une connaissance certaine de ce qu'il est. Ce mot est encore employé au sens figuré.—*Recoin*: le préfixe *re* indique plus de force dans l'expression. *Recoin*, le coin le plus caché, le moins en vue.—*Effroyable*: c'est-à-dire propre à donner de la frayeur. Aujourd'hui, on dirait plutôt effrayante.—*Sur cela*: c'est-à-dire d'après cela, d'après ce que je viens de dire.—*un si misérable état*: c'est-à-dire, un état si digne d'inspirer la pitié. Misérable peut encore être pris dans une autre acception et signifier méprisable, indigne.—*Je leur demande s'ils...*: il faudrait *elles*; mais littérairement cette tournure est admise et elle constitue une figure de grammaire appelée syllepse.—*Mieux instruits*: aujourd'hui nous dirions plus instruits.—*Et sur cela*: même observation que ci-dessus.—*De soi*: nous dirions plutôt aujourd'hui *de lui*.—*Je vois plusieurs, etc...* Faire analyser grammaticalement cette phrase.—*Incrédulいた*: ceux qui ne croient pas, qui n'ont pas la foi. Rappeler la signification du préfixe *in*.—*Phophète*: qui annonce les choses devant arriver. Famille de mots: prophétie, prophétiser, prophétesse.—*Je vois la chrétienne*, sous-entendu la religion chrétienne.

Pascal (1623-1662). Un des plus grands philosophes français; donna de bonne heure les marques du plus grand génie. Dès l'âge de douze ans il découvrit sans le secours d'aucun livre, ni d'aucun maître, les principes fondamentaux de la géométrie et se plaça plus tard à la tête des physiciens et des géomètres. Publia les *Lettres provinciales* (dirigées injustement contre les Jésuites: ouvrage condamné par l'Eglise) et les *Pensées* et mourut dans l'austérité à trente-neuf ans.

EXERCICES ÉCRITS

1. Analyser logiquement (c'est-à-dire indiquer le nombre des propositions, leur ordre et leur nature) depuis « En voyant » jusqu'à « sans moyen d'en sortir. »
2. Indiquer par des synonymes les expressions suivantes:
Homme, élève, vent (fort).
Ame, voix, émotion, place, raison (forte).
Réponse, terrain, contenance, style, main, volonté, jugement, caractère (ferme).
3. Trouver le contraire des adjectifs: naïfs, brisé, serré, piquant, lourd, terne, sobre,, sec, souple, imagé.

II

L'ILE BONAVENTURE

Comme notre vue se fatigue de la couleur éblouissante de la mer, dorée par les rayons obliques du soleil, *reposons nos yeux*, sur le fond vert de la petite île *Bonaventure*, située en face, à deux tiers de lieue de nous. *Cette île est protégée par la nature* avec un amour tout maternel. Son *terroir fertile* est abrité par les hautes falaises qui *la ceignent* presque en entier, et ne s'affaissent au niveau de l'eau que sur un seul point assez étroit pour former une *crique* à l'abri des vents du large, *situation favorable* aux habitations de pêche que nous apercevons d'ici. Les bords escarpés de l'île Bonaventur sont plus sauvages et plus pittoresques du côté de l'est que du côté de la terre ferme, et fournissent aux chasseurs habiles du gibier en abondance. *Le bois qui en couronne le sommet forme un lieu de promenade délicieux en face de la mer sans limite.* Outre ces beautés naturelles, l'île offre de grands avantages à nos pêcheurs, qui jettent leurs lignes sous son abri, lorsque le gros vent ne leur permet pas d'aller sur les grands bancs; aussi ont-ils coutume de dire souvent: « *Quelle bonne aventure pour nous d'avoir cette île qui nous protège contre les vents; sans elle, combien de jours pendant l'année où nous ne pourrions pêcher!* »

A. BÉCHARD.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*obliques*: que signifie ce mot: *penchés*; le contraire: *perpendiculaires* ou *verticaux*.—*reposons nos yeux*: quel mode? impératif. Mettez le verbe à la 2e personne du singulier et le complément au singulier: *repose ton œil*.—*Bonaventure*: île située à l'extrémité est de la province près de Percé; excellente place pour les pêcheurs.—*tiers*: donnez un synonyme: *troisième*. Ce mot employé comme adjectif fait au féminin: *tierce*: une *tierce* personne.—*Cette île est protégée par la nature*: tournez le passif par l'actif: *La nature protège cette île*. Remarque sur le changement de l'accent dans la syllabe *té*.—*terroir*: la terre, le terrain considéré au point de vue de l'agriculture, des éléments propres à nourrir les plantes.—*qui la ceignent*: qui l'entoure comme d'une *ceinture*. Conjuguez ce verbe à différents temps: je *ceins*, je *ceignis*, je *ceignais*, je *ceindrai*, j'ai *ceint*, etc.—*crique*: avancement de l'eau dans la terre, petite baie.—*situation*: donnez le radical et des mots de la même famille: *site* (lieu, place) *situer*, *situation*.—*Le bois qui en couronne le sommet... de la mer sans limite*, trouvez les trois mots principaux de cette phrase: *Le bois... forme un lieu*.—*Outre*: que signifie ce mot? *en dehors de*, *à part*.—*bancs*: de quoi s'agit-il? *des bancs de sable* sur lesquels se fait la pêche.—*bonne aventure*: un jeu de mots avec le nom du lieu *Bonaventure*.—*combien*: le sens est-il interrogatif? non, il est *exclamatif*: les marins disant cela n'ont pas l'intention d'*interroger*, mais de faire admirer.—*pêcher*: si on mettait l'accent aigu? le mot signifierait alors faire un *pêché*, faire le mal.

ANALYSE

Le bois qui en couronne le sommet forme un lieu de promenade délicieux en face de la mer sans limite.

Deux propositions:

Une *principale* dont le sujet est complété par la *complétive déterminative* QUI EN COURONNE LE SOMMET.

Le bois (quel bois:) qui en couronne le sommet.

forme (quoi?) un lieu de promenade délicieux (complément direct)

(où?) en face de la mer sans limite (complément circonstanciel)

REMARQUES.—*en face de* (devant): locution prépositive qui rattache le complément la mer au verbe *forme*.

sans limite: (illimitée) on peut analyser les deux mots ensemble comme un *complément qualificatif* de *mer*.

La phrase ainsi comprise, l'analyse est pour ainsi dire faite.

RECITATION

L'ÉRABLE CANADIEN

Il est plein de sève et de force,
L'ouragan ne peut le ployer;
Pourtant les fibres de son torse
Sont aussi souples que l'acier.

Son feuillage à la mi septembre,
Au souffle du vent boréal.
Se couvrant d'or, de pourpre, et d'ambre,
Brille comme un manteau royal.

En avril le paysan perce
Son flanc qu'amollit le dégel:
Par sa blessure l'arbre verse,
Tout le mois, des larmes de miel.

Il est bon autant que robuste.
 Il berce au vent le nid moëlleux,
 Et dépouille sa tête auguste
 Pour couvrir le gazon frileux.

Après avoir nargué les bombes,
 Il se laisse mettre en morceaux,
 Afin qu'on en fasse des tombes
 Ou qu'on en fasse des berceaux.

W. CHAPMAN, (*Poète canadien*).

COMPOSITION

LA MODESTIE

Dire en quoi elle consiste. Aime-t-on les enfants et les personnes modestes?

DÉVELOPPEMENT

La modestie, sœur de l'humilité, est, comme celle-ci, une vertu opposée à l'orgueil. Elle consiste en une aimable retenue dans la manière de se conduire, de parler de soi et même de penser.

La personne modeste a d'elle-même une opinion juste et vraie; sans doute elle connaît ses qualités, mais elle sait aussi n'être pas aveugle sur ses défauts: c'est pourquoi, loin de s'enorgueillir de son mérite, elle se tient sur la réserve et préfère considérer ce qui lui manque que de tirer vanité de ce qu'elle a.

Sa conduite est en harmonie avec ses sentiments: ne présument pas de ses forces, elle ne tente rien au-dessus de ce qu'elle peut, et demeure toujours dans une sage modération. Elle ne se prévaut pas de ses avantages: il lui suffit d'en tirer parti au besoin, simplement, et selon l'utilité.

Rien dans ses paroles, aussi bien que dans ses actes, ne sent l'affectation, le désir de paraître, d'occuper les autres de soi. Faire bien et passer inaperçue est toute son ambition. Mais c'est en vain: Dieu, qui a donné à l'humble violette son parfum pour la révéler, a mis dans la modestie un charme souverain, qui fait reconnaître le vrai mérite et attire l'admiration.

L'enfant modeste est aimé, recherché; on prend autant de soin et de plaisir à mettre en lumière ses qualités, qu'il en met, lui, à les cacher. Il est heureux, parce qu'il est simple, bon, doux et sans envie, toujours prêt à se dévouer aux autres sans se targuer d'une vaine supériorité.

Dictées supplémentaires

I

QUÉBEC

Québec, capitale de la province et siège du gouvernement, est une des villes les plus vieilles et les plus intéressantes de l'Amérique. Par la beauté de son site et de ses environs, la curiosité de ses fortifications, la grandeur et la poésie de son histoire,

elle les surpasse toutes. Sa position géographique lui donne une importance spéciale dans l'Amérique du Nord au point de vue militaire et commercial.

Les points de vue admirables de la « Vieille Capitale » sont renommés dans le monde entier. On l'a surnommée le « Gibraltar de l'Amérique » avec cette particularité, que ce n'est pas seulement un promontoire fortifié, mais une montagne habitée, ayant des palais et des faubourgs surmontés de clochers. Ville aux escaliers, aux terrasses et aux jardins, elle est en conséquence devenue la Mecque des touristes.

II

L'ENVIE

Quand tu te coupes, cela te cuit; mais, une fois le sang arrêté, une fois la coupure fermée et séchée, toute cuisson cesse; au contraire, si un cousin ou une guêpe te pique, l'effet de la piqure se prolonge pendant plusieurs jours, la petite plaie, quoique fermée, reste enflammée, pourquoi? Parce qu'il y a une goutte de venin au fond. Eh bien, voilà la différence d'un regret ordinaire et du chagrin produit par l'envie. Un regret simple, le regret d'un plaisir manqué, c'est une coupure; mais la peine causée par l'envie est une coupure empoisonnée. La douleur survit à la blessure, ou plutôt la blessure reste vivante et saignante en dedans, parce qu'elle renferme du venin. La vie t'offrira bien des occasions d'être envieux. Tu verras passer à côté de toi, arriver à d'autres qu'à toi bien des plaisirs que tu désireras, bien des bonheurs que tu auras peut-être rêvés; alors la petite vipère se réveillera et essaiera de te mordre; marche sur elle et écrase-la! Le moyen, le voici. Dès que tu sentiras poindre en toi le plus léger mouvement d'envie, sors de toi-même. Élance-toi hors de ton cœur et réfugie-toi dans l'âme de celui qui est heureux.

LEGOUVÉ.

III

LE VILLAGE DE GRAND PRÉ

« C'est la forêt primitive. Les pins murmurants et les mélèzes vêtus de leur barbe de mousse et de leur robe de feuillage, se dressent, vagues et confus, dans le crépuscule, comme les druides d'autrefois, et font entendre des voix tristes et prophétiques. L'océan voisin jette sa grande voix dans les cavernes sonores des rochers, et ses accents inconsolables répondent aux soupirs de la forêt.

« C'est la forêt primitive; mais où sont les cœurs qui battaient comme celui du chevreuil, quand il entend dans la bruyère la voix du chasseur? Où sont les toits de chaume du village, la demeure du laboureur acadien, dont la vie, voilée par les ombres de la terre, mais reflétant l'image des cieux, s'écoulait comme les ruisseaux qui arrosent les terres vierges? Les chaumières dévastées ont disparu, et leurs habitants sont partis pour toujours, dispersés comme la poussière et les feuilles, quand les violentes rafales d'octobre les saisissent et les font tourbillonner dans l'air et pleuvoir au loin sur l'océan! Du joli village de Grand Pré, il ne reste plus que la tradition. »

LONGFELLOW.

ENSEIGNEMENT SPECIAL

Enseignement anti-alcoolique

Phrase à étudier au tableau noir

« L'alcool est le pourvoyeur des asiles d'aliénés, des hôpitaux, des prisons. »

DICTEE

L'ALCOOL ET LA TEMPÉRANCE

Le médecin est saisi d'une douloureuse compassion en voyant, trop tard pour y remédier, les plus vigoureuses constitutions minées, ruinées par l'alcool, succomber prématurément. Les alcooliques, pour la plupart, n'atteignent pas l'âge de cinquante ans.

Sans pousser la tempérance aussi loin que l'illustre Chevreul, qui n'avait jamais fait usage de boissons alcooliques et qui, pour la première fois de sa vie, avala une coupe de vin de champagne le jour où la jeunesse des écoles fêtait le centième anniversaire de sa naissance, quelques-uns de ces hommes auraient pu, sinon vivre aussi longtemps que le vénéré doyen des étudiants, au moins parvenir à un âge avancé. Malheureusement, l'alcool ne permet guère une longue vie, car, soumis à son action néfaste, les organes essentiels s'altèrent rapidement.

QUESTIONS.—1. Sens des mots : *compassion, remédier, minées.*

2. Analyse grammaticale : *Les organes s'altèrent rapidement.*

3. Conjuguer le verbe *atteindre*, à l'imparfait de l'indicatif et au futur simple.

PROBLEMES ANTI-ALCOOLIQUES

1. Un père de famille dont les six enfants passent une partie de l'hiver à la maison parce qu'ils n'ont pas de chaussures, gagne \$12.75 par semaine. Régulièrement il dépense à l'auberge le samedi soir, deux piastres, y compris la bouteille de boisson qu'il ne manque pas d'apporter pour sa journée du dimanche. Pendant combien de semaines lui faudrait-il économiser ces \$2 pour acheter deux paires de chaussures à chacun de ses enfants, à raison de \$1.50 la paire ?

Solution :— $\$1.50 \times 2 \times 6 = \18 , somme qu'il faut économiser.

$\$18 \div \$2 = 9$ semaines. *Rép.*

2. L'alcool de vin — alcool éthylique—est le moins meurtrier. Voyez cependant ses pernicieux effets : avec moins de deux onces de ce poison, on tuerait un gros chien ; $\frac{1}{8}$ d'once par livre du poids du corps suffit pour empoisonner un homme en 24 à 36 heures : quelle quantité d'alcool de vin faudrait-il pour empoisonner un homme de 160 livres ?

Solution :— $160 \times \frac{1}{8} = \frac{160}{8} = 20$ onces = 1 livre, 4 onces, moins d'une pinte ; 1 pinte d'alcool pèse 1 livre, 9 onces.

3. Vous avez vu dans le problème précédent quelle quantité d'alcool de vin était suffisante pour empoisonner un homme de 160 livres ; vous êtes 15 de votre classe, pesant en moyenne 50 livres ; quelle quantité d'alcool faudrait-il pour vous empoisonner tous ? (*Réponse en pintes*).

Solution :— $50 \times 15 \times \frac{1}{8} = \frac{750}{8} = 93\frac{3}{4}$ onces.

1 pinte d'alcool = 1 livre 9 onces = 25 onces.

$93\frac{3}{4} \div 25 = 3\frac{3}{4}$ pintes = 3 pintes $1\frac{1}{2}$ chopine.

AGRICULTURE

DICTÉES

I

LES FOINS

Le faucheur a coupé l'herbe grasse. Les faneuses, armées de râtaux, l'ont retournée. Elle sèche sous le soleil ardent, et le foin répand dans l'air une odeur parfumée.

Sur la fin du jour, les enfants viennent à la prairie ; car c'est plaisir de se rouler dans le foin. Ils font des cabrioles et des pirouettes.

On s'amuse au joli temps de la fenaison.

II

LA MOISSON

Le grain s'est gonflé de farine. Les lourds épis se courbent sur le chaume qui les porte. La moisson dorée reluit au soleil d'août.

A l'arrivée des moissonneurs, les chaumes tombent sous la faux. De robustes garçons nouent les gerbes. La moisson est riche. Oublie tes fatigues et tes sueurs ; réjouis-toi, brave cultivateur. Par toi le pain sort de terre.

III*

LA ROUTINE EN AGRICULTURE

La routine en agriculture est la *manie* de cultiver toujours de la même manière, sans vouloir s'éclairer de la théorie, sans se rendre compte des nouveaux *procédés* sous le *spécieux* prétexte que l'on ne peut rien apprendre de nouveau en fait de culture.

La routine est fille de l'orgueil et de l'ignorance, mère de la sottise, de la paresse et de la ruine. Chacun se plaint de son empire, beaucoup gémissent sous ses méfaits, un plus grand nombre encore travaillent sans s'en douter à *perpétuer* le règne de cette ennemie.

Tout le monde connaît les lamentables résultats de la routine ; néanmoins on continue à cultiver comme on a fait, sous prétexte qu'on a vu faire ainsi, et de cette manière on se ruine.

Les causes du mal sont nombreuses, les principales sont : l'ignorance, l'égoïsme, l'*apathie* et la *cupidité*.

EXERCICE:—Expliquez les mots: *manie, procédés, spécieux, perpétuer, apathie et cupidité.*

PROBLEMES AGRICOLES

1. Quelle diminution devront subir 2800 livres de phosphate à \$1.75 les 100 livres, avec garantie, sur facture de 18%, sachant qu'à l'analyse, on n'a trouvé que 12½% ?

Solution :— $(\$1.75 \times 2800) \div 100 = \$49.$

18% = \$49

12½% = ?

$(49 \times 12\frac{1}{2}) \div 18 = \34.03 , la somme qu'il faut payer.

$\$49 - \$34.03 = \$14.97$, la diminution.

2. Que coûte le défoncement de 5 arpents de terre, sachant que ¼ d'arpent est défoncé en une journée de travail par 3 hommes et 6 chevaux : la journée de travail d'un homme étant de \$1.50 et celle d'un cheval de \$0.75 ?

Solution :— $\$1.50 \times 3 = \4.50 , ce qu'il faut aux hommes pour défoncer ¼ d'arpent.

$\$0.75 \times 6 = \4.50 , ce qu'il faut payer pour les chevaux pour défoncer ¼ d'arpent.

$\$4.50 + \$4.50 = \$9$, le coût du défoncement de ¼ d'arpent.

Dans 5 arpents il y a 20 quarts.

$\$9 \times 20 = \$180.$ *Rép.*

3. En employant le semoir il faut environ 1½ minot à l'arpent, tandis que, à la volée, il faut ⅓ en plus de semence. Quel est l'économie réalisée pour un terrain de 15 arpents, le blé de semence coûtant \$1.12 le minot ?

$1\frac{1}{2} \times 15 = 22\frac{1}{2}$ minots ; $\$1.12 \times 22\frac{1}{2} = \25.20 , coût en employant le semoir ;

$1\frac{1}{2} + (\frac{1}{3} \text{ de } 1\frac{1}{2}) = 1\frac{1}{2} + \frac{1}{2} = 2$ minots ; $2 \times 15 = 30$; $\$1.12 \times 30 = \33.60 , coût à la volée.

$\$33.60 - \$25.20 = \$8.40$, économie.

MATHEMATIQUES, ARITHMETIQUE, CALCUL MENTAL

NOMBRES DÉCIMAUX

NOTE.—Voir livraison de juin pour 1ère leçon sur les nombres décimaux.

105. Combien le dixième de piastre vaut-il de centièmes de piastre ?

Rép.—Le dixième de piastre vaut 10 centièmes de piastre. 10 centièmes s'écrit .10.

Combien de centièmes de piastre dans un dixième de piastre ?

Rép.—Il y a **10 centièmes** de piastre dans un dixième de piastre.

106.—Combien de *centièmes* de piastre dans **2** dixièmes de piastre ?— dans **3** dixièmes de piastre ?—dans **4** dixièmes de piastre ?

Rép.—Il y a **20 centièmes** de piastre dans **2** dixièmes de piastre, — **30 centièmes** dans **3** dixièmes,—**40 centièmes** dans **4** dixièmes.

Ces nombres s'écrivent :—20 ; .30 ; .40.

107. Combien de *centièmes* d'unité dans **1** dixième d'unité ?— dans **2** dixièmes d'unité ?

Rép.—Un dixième d'unité contient **10 centièmes** d'unité ;—deux dixièmes d'unité en contiennent **20**.

108. Combien de *centièmes* d'unité dans une dizaine d'unités ?

Rép.—Il y a **1000 centièmes** d'unité dans une dizaine d'unités.

109. Combien le *dixième* d'unité vaut-il de centièmes d'unité ?

Rép.—Le dixième d'unité vaut **10 centièmes** d'unité.

110. Combien l'*unité* vaut-elle de centièmes d'unités ?

Rép. L'unité vaut **100 centièmes** d'unité.

111. Combien la *dizaine* d'unités vaut-elle de centièmes d'unités ?

Rép.—La dizaine d'unités vaut **1000 centièmes** d'unité.

112. Comment fait-on pour avoir le millièmé d'une verge ?

Rép.—Pour avoir le *millième* d'une verge, on divise la verge en **1000 parties égales**, et l'on prend l'*une* de ces parties. Un millièmé s'écrit **.001**.

113. Combien de millièmés de verge dans une verge ?

Rép.—Il y a **1000 millièmés** de verge dans une verge.

114. Combien de millièmés d'unité dans une unité ?

Rép.—Il y a **1000 millièmés** d'unité dans une unité.

115. Combien de millièmés d'unité dans **2** unités ? — dans **3** unités ?— dans **4** unités ?

116. Combien de *millièmés* de verge dans un dixième de verge ?

Rép.—Il y a **100 millièmés** de verge dans un dixième de verge. Le nombre **100 millièmés** s'écrit : **.100**.

117. Combien de *millièmés* de verge dans un centième de verge ?

Rép.—Il y a **10 millièmés** de verge dans un centième. Dix millièmés s'écrit : **.010**.

118. Combien l'*unité* vaut-elle de millièmés d'unité ?

Rép.—L'unité vaut **1000 millièmés** d'unité.

119. Combien le *centième* d'unité vaut-il de millièmés d'unité ?

Rép.—Le centième d'unité vaut **10 millièmés** d'unité, (**.010**.)

120. Combien le *dixième* d'unité vaut-il de millièmés d'unité ?

Rép.—Le dixième d'unité vaut **100 millièmés** d'unité, (**.100**.)

PROBLEMES SUR LES QUATRE OPERATIONS

92. Un manufacturier dépense \$2490.20 pour l'achat de 95 balles de coton à trois prix différents. Il paie 35 balles à \$25.40 et 20 balles à \$31.30. Combien doit-il payer chacune des autres ?

Solution :— $95 - (35 + 20) = 95 - 55 = 40$, les autres balles.

$$\$25.40 \times 35 = \$889 ;$$

$$\$31.30 \times 20 = \$626 ;$$

$$\$889 + \$626 = \$1515, \text{ le coût de 55 balles.}$$

$$\$2490.20 - \$1515 = \$975.20, \text{ le coût des 40 balles.}$$

$$\$975.20 \div 40 = \$24.38, \text{ Rép.}$$

93. Deux frères travaillent dans le même atelier ; l'aîné a reçu \$108 pour 36 journées de 10 heures ; le cadet pour 30 jours de 9 heures a reçu la moitié de la somme donnée à son frère. Quel est le prix payé à chacun par heure de travail ?

Solution :—L'aîné a travaillé $10 \times 36 = 360$ heures ;

Le cadet a travaillé $9 \times 30 = 270$ heures.

$\$108.00 \div 360 = \0.30 , le prix par heure, de l'aîné.

$108.00/2 \div 270 = 54.00 \div 270 = \0.20 , le prix par heure, du cadet.

94. Un ouvrier gagne \$1.80 par jour. Que lui doit-on pour 18 journées de travail, et que lui restera-t-il de son salaire après avoir payé ses dépenses, si elles s'élèvent à la somme de \$10.80 ?

Solution :— $\$1.80 \times 18 = \32.40 .

$\$32.40 - \$10.80 = \$21.60$, ce qui reste à l'ouvrier.

95. Une personne a un revenu annuel de \$1668 ; elle paye \$270 pour loyer, donne \$112.50 aux pauvres, met \$300 de côté et dépense le reste pour son entretien. Quelle est sa dépense journalière ?

Solution :— $\$1668 - (\$270 + \$112.50 + \$300) = \$1668 - \$682.50 = \$985.50$, somme dépensée pour entretien.

$\$985.50 \div 365 = \2.70 , la dépense journalière.

96. Une personne qui doit \$2343.75 s'acquitte en donnant un nombre égal de billets de \$10, de \$5, de \$2, de \$1, et de pièces de \$0.50 et de \$0.25. Quel est ce nombre ?

Solution :—Un billet de chaque chiffre et une pièce de chaque espèce font une somme égale à $\$10 + \$5 + \$2 + \$1 + \$0.50 + \$0.25 = \$18.75$. Il a donné autant de fois un billet de \$10, un de \$5, etc., qu'il y a de fois \$18.75 dans \$2343.75.

$\$2343.75 \div \$18.75 = 125$, le nombre demandé.

97. Un marchand faïencier avait acheté 2080 assiettes à \$12.50 le cent. Combien a-t-il revendu l'assiette pour réaliser un bénéfice de \$75.75 s'il s'en est cassé 105 dans le transport ?

Solution :— $(\$12.50 \times 2080) \div 100 = \260 , le coût ;

$2080 - 105 = 1975$, ce qui reste des assiettes ;

$\$260 + \$75.75 = \$335.75$, prix qu'il faut vendre les 1975 assiettes qui restent ;

$\$335.75 \div 1975 = \0.17 , le prix de vente d'une assiette.

98. Un rentier peut dépenser \$433.80 par mois, mais il doit \$5184 qu'il veut solder en trois paiements égaux d'année en année. De combien doit-il réduire sa dépense mensuelle ?

Solution :— $\$5184 \div 3 = \1728 , le montant de chaque paiement annuel.

$\$1728 \div 12 = \144 , le montant dont il doit réduire sa dépense mensuelle.

PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES FRACTIONS

REMARQUES.—Pour **additionner** des entiers joints à des fractions on additionne **séparément** les fractions et **séparément** les entiers. On ne doit **jamais** enseigner aux élèves de réduire les entiers et les fractions en nombres fractionnaires, avant de faire l'addition ou la soustraction.

Pour **soustraire** un entier joint à une fraction d'un entier joint à une fraction, on retranche la **fraction** de la **fraction** et l'**entier** de l'**entier**.

Lorsqu'il s'agit d'additionner ou de soustraire des fractions qui n'ont pas le même dénominateur il faut d'abord trouver le **plus petit multiple commun** des dénominateurs donnés, puis au moyen de ce *multiple commun* changer les fractions en d'autres ayant le plus petit dénominateur commun.

Pour séparer les entiers des décimales on se sert **non** d'une virgule mais d'un **point**. Peut-être nous dira-t-on que chez des peuples bien plus avancés que le nôtre on se sert d'une virgule et non d'un point pour séparer les décimales d'avec les entiers. Nous ne discutons pas, nous n'avançons aucun argument pour prouver que le point est préférable à la virgule pour cette fin, nous affirmons tout simplement que l'usage au Canada, dans toutes les provinces, est d'employer un point.

92. Un homme vend les $\frac{3}{7}$ de son troupeau et il lui reste 32 moutons ; combien avait-il de moutons d'abord et combien en a-t-il vendu ? *Rép.* 56, 24.

93. Un homme achète un nombre de moutons égal aux $\frac{3}{5}$ de son troupeau. Après cet achat il a en tout 48 moutons ; combien en avait-il d'abord et combien en a-t-il acheté ? *Rép.* 30, 18.

94. Dans une entreprise un homme perd les $\frac{2}{9}$ de ce qu'il a risqué. Quelque temps après il place ce qui lui reste dans une autre entreprise qui lui rapporte un bénéfice égal aux $\frac{6}{7}$ de la mise. Il constate que le résultat net des deux placements est un gain de \$56. On demande : le 1er placement ; la perte ; le 2nd placement ; le bénéfice rapporté par le 2nd placement ; le rendement total du 2nd placement.

Rép.—\$126, \$28, \$98, \$84, \$182.

95. Un homme perd les $\frac{2}{5}$ de son argent, puis il trouve une somme égale aux $\frac{14}{15}$ de ce qui lui reste ; après cette trouvaille il s'aperçoit que son capital primitif est augmenté de \$6 ; combien avait-il d'abord ? combien a-t-il perdu ? combien a-t-il trouvé ? combien a-t-il maintenant ?

Rép.—\$37.50, \$15, \$21, \$43.50

96. Un homme trouve une somme égale aux $\frac{3}{7}$ de ce qu'il a ; après cette trouvaille il perd la $\frac{1}{2}$ de tout ce qu'il a. Comptant son argent après cette perte il se rend compte que le capital qu'il avait tout d'abord est diminué de \$11.50. Combien avait-il d'abord ? combien a-t-il trouvé ? combien avait-il en deuxième lieu ? combien a-t-il perdu ? combien a-t-il en fin de compte ? Rép. \$40.25, \$17.25, \$57.50, \$28.75, \$28.75.

97. Un homme trouve une somme égale aux $\frac{3}{5}$ de ce qu'il a ; après cette trouvaille il perd les $\frac{2}{3}$ de tout ce qu'il a. Alors il constate qu'il lui reste en tout \$34. Combien avait-il d'abord ? combien a-t-il gagné ? combien a-t-il perdu ? Rép. \$63.75, \$38.25, \$68.

98. Divisez un terrain de 870 acres entre Pierre et Jean de telle sorte que les $\frac{3}{7}$ de la part de Pierre égalent les $\frac{2}{5}$ de celle de Jean. Quelles sont les parts de chacun ? Rép. Pierre aura 420 acres et Jean aura 450 acres.

REGLES DE L'UNITE, POURCENTAGE, ETC.

REMARQUE.—L'année de 360 jours, ou, comme disent beaucoup de bonnes personnes, l'année commerciale, n'est pas admise au Canada. Vous nous citerez probablement des traités d'arithmétique faits par des gens éminents, instruits et honorables, vous nous parlerez de la France et des États-Unis, cela ne change absolument rien à la question ; au Canada, la chose appelée *année commerciale* n'existe pas. Nous admettons que le calcul est plus facile en comptant 360 jours au lieu de 365, mais malheureusement, comme dans bien d'autres circonstances, la voie la plus facile n'est pas la plus sage. Toutes les banques du pays fixent l'intérêt d'une somme donnée, pour un jour, à $\frac{1}{365}$ de l'intérêt de la même somme pour une année.

On nous dira que les différences entre les résultats obtenus en comptant l'année de 360 jours au lieu de 365 jours, dans un très grand nombre de cas, sont tellement minimes, qu'elles sont en réalité des quantités négligeables. C'est admis, mais ce qui n'est pas admis c'est que cela justifie l'emploi de solutions qui, dans certains cas, peuvent occasionner des erreurs graves.

En dernier lieu il est à propos de se rappeler que nous n'avons pas à discuter, nous n'avons qu'à nous soumettre au calendrier. Dans les examens du service Civil et dans ceux du Bureau Central on suit la loi du pays.

On trouvera ci-après la solution d'un problème donné au dernier Examen du Bureau Central. Cette solution sera suivie de quelques unes des étranges solutions que nous avons remarquées en corrigeant les épreuves de cet examen. Nous n'entreprendrons pas de publier toutes ces *curiosités*, il faudrait y sacrifier presque un numéro de l'Enseignement Primaire.

98. A quel taux faut-il prêter \$2920 pendant 3 ans, 8 mois et 25 jours, pour que l'intérêt soit de \$490.80 ? (*Se rappeler que dans l'année il y a 365 jours*).

Solution :—Trouvons d'abord l'intérêt de \$2920 à 1%

$$\text{L'int. de } \$2920, \text{ à } 1\%, \text{ pend. 1 an} = \$2920 \times .01 = \$29.20$$

$$\begin{array}{r} \text{" " " " " " 3 ans} = \$29.20 \times 3 = \underline{\$87.60} \\ \text{" " " " " " 8 mois} = \$29.20 \times \frac{2}{3} = 19.46\frac{2}{3} \\ \text{" " " " " " 25 jrs.} = \$29.20 \times \frac{25}{365}, \text{ ou } \frac{5}{73}, = 2. \\ \text{" " } \$2920, \text{ à } 1\%, \text{ pend. 3 ans, 8 mois et 25 jours} = \underline{\$109.06 \frac{2}{3}} \end{array}$$

Le taux cherché est égal à autant de fois 1 pour cent qu'il y a de fois \$109.06 $\frac{2}{3}$ dans \$490.80.

$\$490.80 \div \$109.06\frac{2}{3} =$ (en multipliant le diviseur et le dividende par 3) à $\$1472.40 \div 327.20 = 4\frac{1}{2}\%$. *Rép.*

Cette solution est la plus simple et la plus facile. Elle a l'avantage d'être d'après la règle générale à suivre dans la solution des problèmes du pourcentage. Cette règle peut s'énoncer comme suit : dans la solution des problèmes sur le *pourcentage*, prenez comme point de départ l'unité de ce qui est cherché. Dans le cas actuel ce qui est demandé c'est le taux, donc il faut partir de l'unité de taux c'est-à-dire de 1%.

SOLUTION CORRECTE MAIS QUI N'EST PAS DONNÉE COMME
EXEMPLE À IMITER

$$\begin{array}{r} 3 \text{ ans} = 365 \times 3 = 1095 \text{ jours} \\ 8 \text{ mois} = \frac{2}{3} \text{ de } 365 = 243 \frac{1}{3} \text{ jours} \\ 25 \text{ jours} = \underline{25} \end{array}$$

$$3 \text{ ans, } 8 \text{ mois, } 25 \text{ jours} = 1095 + 243 \frac{1}{3} + 25 = 1363 \frac{1}{3} \text{ jours}$$

Cap.	Int.	Jours
\$2920	\$490.80	1363 $\frac{1}{3}$
\$100	?	365
<hr/>		
$490.80 \times 100 \times 365$		

$$= 4\frac{1}{2}\%$$

$$2920 \times 1363\frac{1}{3}$$

SOLUTION NULLE

$$\begin{array}{r} 3 \text{ ans} = 365 \times 3 = 1095 \text{ jours} \\ 8 \text{ mois} = 30 \times 8 = 240 \text{ jours} \\ 25 \text{ jours} = \underline{25 \text{ jours}} \end{array}$$

$$3 \text{ ans, } 8 \text{ mois, } 25 \text{ jours} = 1095 + 240 + 25 = 1360 \text{ jours.}$$

Cap.	Int.	Jours
\$2920	\$490.80	1360
100	?	365
<hr/>		
$\$490.80 \times 100 \times 365$		

$$= \$4.51 + \%$$

$$\$2920 \times 1360$$

SOLUTION ABSOLUMENT NULLE

$$\begin{aligned} 3 \text{ ans} &= 360 \times 3 = 1080 \text{ jours} \\ 8 \text{ mois} &= 30 \times 8 = 240 \text{ jours} \\ 25 \text{ jours} &= 25 \text{ jours} \end{aligned}$$

$$3 \text{ ans, } 8 \text{ mois, } 25 \text{ jours} = 1080 \text{ jours} + 240 \text{ jours} + 25 \text{ jours} = 1345$$

ou encore ce qui est aussi nul

$$3 \text{ ans} = 3 \times 12 = 36 \text{ mois} ; 36 \text{ mois} + 8 \text{ mois} = 44 \text{ mois.}$$

$$44 \text{ mois} = 44 \times 30 = 1320 \text{ jours} ; 1320 \text{ jours} + 25 \text{ jours} = 1345$$

$$3 \text{ ans, } 8 \text{ mois, } 25 \text{ jours} = 1345 \text{ jours.}$$

Cap.	Int.	Jours
\$2920	\$490.80	1345
\$ 100	?	360

$$\frac{\$490.80 \times 100 \times 360}{\$2920 \times 1345} = 4.498\%$$

ALGEBRE

85. A et B trouvent une bourse contenant un certain nombre de piastres. A retire \$2 et le $\frac{1}{6}$ du reste; B prend \$3 et le $\frac{1}{6}$ de ce qui reste; alors ils trouvent qu'ils ont des parts égales. Quelle somme contenait la bourse et combien chacun a-t-il pris?

Solution.—Soit $6x + \$2$, la somme dans la bourse.

$\$2 + x$, la part d'A; il reste $6x + \$2 - \$2 - x = 5x$

$$\$3 + \frac{1}{6} \text{ de } (5x - \$3) = 3 + \frac{5x - 3}{6} = \frac{18 + 5x - 3}{6} = \frac{15 + 5x}{6}, \text{ la part}$$

de B.

$$2 + x = \frac{15 + 5x}{6}$$

Multipliant l'équation par 6 on a:

$$12 + 6x = 15 + 5x$$

Transposant on a: $6x - 5x = 15 - 12 = 3$

$$6x + 2 = 18 + 2 = 20, \text{ la somme totale.}$$

$$2 + x = 5, \text{ la part d'A}$$

$$\frac{15 + 5x}{6} = \frac{15 + 15}{6} = 5, \text{ la part de B.}$$

86. Trouvez deux nombre tels, que si on ajoute le second à 2 fois le premier la somme sera de 17, et que si on ajoute le premier à deux fois le second la somme sera de 19.

Solution.—Soient x le premier nombre et y le second.

$$(1) 2x + y = 17$$

$$(2) x + 2y = 19$$

Multipliant (2) par 2 on a : (3) $2x + 4y = 38$

Soustrayant (1) de (3) on a : (4) $3y = 21$.

$$\text{d'où } y = 21/3 = 7$$

Substituant 7 la valeur de y à y dans (1) on a : $2x + 7 = 17$

$$\text{d'où } 2x = 17 - 7 = 10$$

$$\text{et } x = 10/2 = 5.$$

87. Divisez une (*ligne*) droite donnée en deux parties, telles que deux fois le carré sur une des parties forment une surface égale à un rectangle formé par la ligne entière et l'autre partie.

Solution.—Représentons par a la droite qu'il s'agit de diviser.

Soit x une des parties; alors $a - x$ l'autre.

$$2x^2 = a(a - x) = a^2 - ax$$

Transposant, on a : $2x^2 + ax = a^2$

Divisant par 2, on a : $x^2 + ax/2 = a^2/2$

Complétant le carré, on a : $x^2 + ax/2 + (a/4)^2 = a^2/2 + a^2/16 = 8a^2/16 + a^2/16 = 9a^2/16$

Extrayant la racine on a : $x + a/4 =$ plus ou moins $3a/4$

$$x = -3a/4, \quad a - a/4 = -2$$

$$\text{ou } x = 3a/4 - a/4 = 2a/4 = a/2. \quad \text{Rép.}$$

Ainsi la droite quelconque doit être divisée en deux parties égales. Supposons que la droite ait 20 pouces. Le carré construit sur la moitié de 20 = 100; deux fois ce carré = 200.

La rectangle formé au moyen de la droite entière et de l'autre partie = 20 \times 10 = 200.

PREMIERS ELEMENTS DE GEOMETRIE PRATIQUE

18. Trois blocs de glace sont tels que le volume du 1^{er} surpasse de 1/8 celui du 2^{ème}, que celui du 2^{ème} n'est que les 16/27 de celui du 3^{ème} et que la différence des volumes du 1^{er} et du 3^{ème} est de 1.005,093 verge cube. Calculez combien de gallons d'eau donnera la fusion de toute cette glace en supposant que l'eau augmente de 1/9 de son volume en passant de l'état liquide à l'état solide.

Solution.—Représentons par 1 le 3^{ème}; 16/27 le 2^{ème}, et 16/27 + 1/8 de 16/27 = 16/27 + 2/27 = 18/27 = 2/3 le 1^{er}.

1 - 2/3 = 1/3, la différence entre le 3^{ème} et le 1^{er} = 1/3 du 3^{ème} et 1/2 du premier.

$$1.005093 \times 3 = 3.015279 \text{ volume du 3^{ème} bloc.}$$

$$1.005093 \times 2 = 2.010186 \text{ volume du 1^{er} bloc}$$

$$3.015279 \times 16/27 = 1.786832 \text{ volume du 2^{ème} bloc.}$$

$$3.015279 + 2.010186 + 1.786832 = 6.812297 \text{ volume total des blocs de glace.}$$

Le volume de l'eau formée par la fusion des 3 blocs de glace = les 9/10 de 6.812297 = 5.1310673 verges cubes.

Dans un gallon il y a 277.274 pouces cubes.

$$(5.1310673 \times 27 \times 1728) \div 277.274 = 239395.0759488 \div 277.274 = 863.39 \text{ gallons.}$$

19.—Un triangle rectangle isocèle à son hypoténuse égale à 48 pieds. Calculez sa surface.

Solution.—Un triangle rectangle isocèle est la moitié d'un carré.

Ajoutant au triangle rectangle isocèle donné un triangle qui lui soit égal et semblable, la même ligne servant d'hypoténuse au deux triangles, — ou a un carré, qui a l'hypoténuse donnée pour diagonale.

Mais le carré construit sur la diagonale d'un carré est deux fois le carré primitif. Carrant l'hypoténuse 48 on a : 2304, ce qui égale deux fois le carré primitif. Mais le carré primitif égale deux fois le triangle rectangle isocèle donné. Donc 2304 égale 4 fois le triangle isocèle donné. $2304 \div 4 = 576$, la surface du triangle donné.

LANGUE ANGLAISE

English Dictation and Composition

PRESENCE OF MIND

A number of English officers were one day hunting in a jungle in India. A tiger had been shot; and every one supposed him to be dead, when the tiger suddenly recovered himself, sprang upon the officer nearest him, and carried him off to the jungle. The officer fired one of his two pistols at its head — but without effect, and found himself in the tiger's jaws with his right arm pinned down across his breast, and utterly powerless. After a time, his captor chucked him up into the air, catching him by the thigh as he fell. The officer, who amid all this, retained his presence of mind, saw his opportunity, and took advantage of it to raise his right arm — now released — and put the muzzle of his remaining pistol, quietly and steadily, into the tiger's ear. He pulled the trigger, and the brute fell dead without a struggle or a groan. The officer escaped with his life. But so severe a wound was inflicted on the sinews of his thigh that he was ever after lame. He gained, however, a step in the army by his lameness, as Lord Hastings, the Governor-General of India, in acknowledgment of the courage and coolness he had shown in his difficult interview with the tiger promoted him upon the spot.

- OUTLINE.—1. English officer hunting in an Indian jungle.
 2. A tiger, supposed to be dead, carries off an officer.
 3. The officer fires his pistol; no effect.
 4. The tiger chucks him up into the air.
 5. The officer places his pistol in the tiger's ear.
 6. He fires; the tiger falls.
 7. The officer escapes.
 8. He is lame.
 9. Lord Hastings promotes him on the spot.

Taken from Meiklejohn's *Fables, Anecdotes, and Stories for Teaching Composition*.

Bureau Central des Examineurs catholiques de la Province de Québec

A la session des 25, 26, 27 et 28 juin dernier, 1850 candidats ont obtenu leur admission à l'examen, dont 901 pour le diplôme élémentaire, 875 pour le diplôme modèle (primaire intermédiaire) et 74 pour le diplôme académique (primaire supérieur). 1331 diplômes ont été accordés : 684 élémentaires, 584 modèles et 63 académiques.

1331 candidats ont réussi, 500 ont été renvoyés et 19 ne sont pas présentés aux examens. Soit une moyenne de 72% qui ont reçu un diplôme et de 28% qui devront reprendre leurs examens.

Voici l'opinion des membres du Bureau sur l'ensemble des copies qui leur ont été soumises :

<i>Matières</i>	<i>Elémentaire</i>	<i>Modèle</i>	<i>Académique</i>
Prières et Catéchisme.....	Assez bien	Assez bien	Bien
Lecture française.....	Très bien	Très bien	Très bien
Lecture latine.....	Bien	Bien	Bien
Grammaire française.....	Bien	Très bien	Très bien
Dictée française.....	Bien	Très bien	Très bien
Ecriture.....	Faible	Passable	Passable
Littérature.....	Faible	Très bien	Très bien
Composition française.....	Bien	Faible	Assez bien
Histoire sainte.....	Bien	Très bien
Histoire du Canada.....	Assez bien	Très bien	Bien
Géographie et Organisation politique du Canada.....	Faible	Très bien	Très bien
Arithmétique.....	Bien	Bien	Bien
Calcul mental.....	Bien	Bien	Bien
Comptabilité.....	Faible	Bien	Bien
Pédagogie.....	Très faible	Bien	Très bien
Agriculture.....	Assez bien	Assez bien	Assez bien
Connaissances scientifiques usuelles.....	Bien	Très bien	Très bien
Hygiène.....	Très bien	Très bien	Très bien
Bienséances.....	Bien	Assez bien	Bien
Dessin.....	Passable	Faible	Faible
Histoire de France.....	Très bien	Très bien
Histoire d'Angleterre.....	Très bien	Très bien
Toisé.....	Assez bien	Très bien
Histoire des États-Unis.....	Bien
Histoire ancienne.....	Bien
Histoire de l'Eglise.....	Bien
Algèbre.....	Bien
Physique.....	Bien
Cosmographie.....	Assez bien

Langue anglaise

Grammaire anglaise.....	Passable	Passable	Passable
Dictée anglaise.....	Bien	Assez bien	Bien
Composition anglaise.....	Bien	Bien	Bien
Littérature anglaise.....	Médiocre	Médiocre	Médiocre

Anglais, pour les candidats dont la langue maternelle est le français.

Grammaire anglaise.....	Faible	Faible	Faible
Dictée anglaise.....	Bien	Bien	Bien
Composition anglaise.....	Mal	Mal	Mal

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

Le cinquantenaire de l'École normale Laval

Les fêtes du cinquantenaire de l'École normale Laval auront lieu les 25 et 26 du présent mois. Ces fêtes seront belles, grandioses même. Nous publions ci-après les circulaires adressées aux anciens et aux anciennes élèves par le Principal de l'École normale Laval, M. l'abbé Th.-G. Rouleau, et le Président du Comité des fêtes du cinquantenaire, M. C.-J. Magnan. Nous souhaitons que tous les anciens élèves de l'École normale Laval se fassent un devoir de se rendre à l'appel chaleureux de leur *Alma Mater*:

Lettre de M. le Principal

Candiac, Québec, 20 juillet 1907.

A Messieurs les anciens élèves
de l'École normale Laval.

Chers amis,

L'École normale Laval célébrera, au mois de septembre, le cinquantenaire de son institution. Les dix lustres de votre « Alma Mater » ont été bénis du bon Dieu. Ce sont des années bien remplies et, puisqu'on reconnaît l'arbre à ses fruits, nous pouvons sans témérité affirmer que l'École normale Laval a bien mérité de la Province et a dignement répondu aux vœux du Premier Concile de Québec. L'instruction publique a largement profité de l'action conjointe et salutaire de l'Église et de l'État. Les trois mille huit cent quatre-vingt-dix brevetés, qui sont sortis de cette pépinière d'instituteurs, ont travaillé avec courage et discernement à justifier la devise chère à tout normalien : « Rendre le peuple meilleur. » Dans quelque carrière qu'entre l'élève de Laval, il a à cœur de promouvoir la cause sacrée de l'éducation. L'école a raison d'être fière de cette phalange d'hommes instruits qui, dans les diverses situations où se déploie l'activité humaine, font honneur à la formation qu'ils ont reçue. Elle se réjouit des succès de ses enfants, comme elle partage leurs soucis et leurs déboires, mais les anciens élèves, de leur côté, prouvent par leur conduite honorable et leurs travaux de toutes sortes, qu'ils sont attachés à leur « Alma Mater. » C'est un ancien élève, l'honorable S.-N. Parent, qui a fait de l'établissement du département des élèves-maitres, sur le Chemin de Sainte-Foy, son premier acte officiel comme premier ministre de la province. Un autre élève de l'école, ancien bâtonnier général de l'Ordre des avocats de la province de Québec, M. F.-X. Drouin, un des hommes vraiment instruits dont s'honore la vieille capitale, tient à faire partie de toutes les sociétés qui s'occupent de l'instruction publique, y jouit d'une autorité incontestable, et ne perd aucune occasion de soutenir la cause des écoles normales.

L'Université, le Droit, la Médecine, le Commerce, l'Industrie, le Clergé, les diverses communautés religieuses comptent, parmi leurs plus brillants représentants, plusieurs de nos anciens élèves qui honorent grandement la maison où, en recevant la formation, ils ont puisé cet amour du travail qui les distingue.

Si l'inspection des écoles primaires est devenue une œuvre vraiment efficace, on le doit, dans une grande mesure, aux élèves de nos écoles normales. Ils mettent dans la décharge de leurs fonctions, une activité intelligente et une conscience éclairée qui en font les soutiens les plus sûrs de la cause sacrée de l'éducation.

Messieurs et chers amis, l'École normale Laval vous demande à tous de vous réunir sous son toit pour remercier le bon Dieu de toutes les faveurs qu'il nous a accordées, pour revivre, deux jours durant, les années d'antan, serrer la main à des professeurs et des camarades que vous n'avez peut-être pas revus depuis bien des années, vous retremper dans ces mille et un souvenirs de votre cours d'étude, qui font tant de bien à l'âme, appeler de concert avec notre vénérable Archevêque, le Principal et les professeurs de l'École, les bénédictions célestes sur vos familles, vos œuvres diverses et aviser aux moyens de rendre notre instruction publique de plus en plus efficace en la maintenant vraiment chrétienne. J'ai confiance que vous répondrez avec amour à cette invitation cordiale de vous réunir les 25 et 26 septembre, au département des élèves instituteurs, Chemin de Sainte-Foy, Québec. Le Comité d'organisation est chargé de vous donner les détails de la fête. Quant à moi, j'aurai le rôle le plus agréable, celui de vous recevoir et de revivre les trente-cinq années que j'ai passées à l'École normale Laval, avec des élèves que je n'ai pas oubliés, que j'ai suivis, pour la plupart, dans les diverses étapes de leur vie, et, je le dis en connaissance de cause, qui nous font honneur. Venez en masse; il me semble qu'il y aurait une lacune dans votre vie, si, le pouvant, vous ne veniez pas; mais, à coup sûr, nous constaterons avec regret toutes les absences et nous ressentirons avec peine des déflections qui ne seraient pas justifiées. La présence de tous les anciens élèves de l'École, *qu'ils aient reçu ou non des invitations personnelles*, (il peut y avoir oubli, erreur ou impossibilité de retracer un ami), est vivement désirée et tous seront les bienvenus à la messe pontificale, au banquet, à la séance musicale et littéraire, etc., etc. S'il y a une circonstance où le nombre fait la force, c'est bien celle du cinquantenaire d'une maison d'éducation.

L'École normale Laval a toujours eu deux départements qui, en cette année jubilaire, ont à rendre conjointement des actions de grâces au bon Dieu. Les élèves-institutrices qui ont jeté tant de gloire sur l'École et ont travaillé ferme à la cause de l'éducation, n'ont pas échappé à l'attention du Comité des Fêtes. Je m'unis de grand cœur à ce Comité pour inviter toutes les anciennes élèves à assister à la messe pontificale, à la réception officielle et à la soirée musicale et littéraire qui se partageront la journée du 26 septembre. Les Dames Ursulines nous promettent d'admettre, vers l'heure du midi, ce jour-là, sous leur toit vénérable et à des agapes maternelles que le Comité sera heureux de défrayer, toutes les anciennes élèves qui assisteront à nos fêtes. Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque, en permettant d'ouvrir toutes grandes, ce jour-là, les portes du monastère aux anciennes élèves de l'École normale, s'est rappelé qu'il fut principal de cette institution de 1884 à 1888. Même la chronique prétend que Sa Grandeur aurait ajouté : *« Je vous prie de les recevoir très bien. »* Monseigneur savait que cette parole exprimait les sentiments des révérendes Dames Ursulines et que les anciennes élèves la comprendraient. Nous comptons, chères élèves, que vous ferez tout votre possible pour vous rendre à notre cordiale invitation, et imprimer à nos fêtes un cachet de dignité, de vraie distinction que la femme chrétienne seule peut lui donner.

Messieurs et chers amis, je tiens à ce que cette lettre soit publiée dans les journaux pour qu'aucun d'entre vous n'en ignore, qu'aucun ne se croie absent de ma pensée et que tous ceux qui peuvent absolument s'y rendre, soient à notre fête les 25 et 26 septembre prochain. Ils constateront facilement, j'espère, que la mémoire du cœur est une plante vivace que le temps peut difficilement détruire.

Au revoir, n'est-ce pas? Au mois de septembre.

TH.-G. ROULEAU, *principal*.

Lettre du Président aux Anciens Elèves

Messieurs et chers confrères,

Québec, 22 juillet 1907.

Vous avez appris, depuis quelque temps déjà, que notre *Alma Mater* se propose de célébrer avec le plus de solennité possible le cinquantenaire de son inauguration. Ces fêtes auront lieu les 25 et 26 septembre prochain (mercredi et jeudi).

La belle lettre que M. le Principal adresse à tous les anciens élèves de l'Ecole normale Laval, élèves-maitres et élèves de l'Ecole modèle (1), en même temps que cette circulaire, vous dit éloquemment, chers confrères, combien l'Institution qui abrita vos jeunes années tient à vous revoir à l'occasion de ses noces d'or.

Ces fêtes seront belles, grandioses, si tous les fils se font un devoir de répondre avec enthousiasme à l'appel chaleureux de la mère: elles seront ce que nous, les anciens élèves, nous voudrions bien les faire. Répondez à notre invitation, venez tous, les 25 et 26 septembre prochain, revivre, sur le rocher hospitalier de la vieille capitale, les années d'autrefois.

Déjà, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, ancien Principal, son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, l'honorable Premier Ministre de la province de Québec, l'honorable Secrétaire de la province et M. le Surintendant de l'Instruction publique, nous assurent de leur présence aux grandes fêtes de septembre prochain. Plusieurs autres personnages, ecclésiastiques et civils, seront invités en temps opportun.

Voici les grandes lignes du programme de nos fêtes :

1er JOUR (MERCREDI 25 SEPTEMBRE)

Réunion générale et intime des anciens élèves, de 10 heures du matin à 6 heures du soir. A quatre heures, réception à Spencer Wood par son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, Sir L.-A. Jetté et visite des magnifiques parterres qui entourent la résidence du chef de l'Exécutif. Départ de l'école normale même, chemin Sainte-Foy, à 3½ heures, retour à 5½ heures: la Bénédiction du Très Saint Sacrement et une allocution paternelle de M. le Principal, termineront cette première partie du programme.

Le soir à huit heures, si le temps le permet, concert promenade sur le terrain de l'Ecole normale, et illumination.

2me JOUR (JEUDI 26 SEPTEMBRE)

Messe pontificale à 9 heures: sermon donné par un ancien élève.

A 11 heures réception officielle.

A 1 heure, Banquet, discours.

A 8 heures p. m., séance littéraire et musicale.

Vous le voyez, chers confrères, les quelques heures que vous viendrez passer sous le toit de votre *Alma Mater* seront agréablement occupées. Mais nous vous le répétons, ce qui assurera le succès des fêtes, c'est votre présence à la célébration du cinquantenaire: nous réunir tous, revoir les confrères, rappeler les souvenirs anciens, n'est-ce pas là ce que le jubilé nous promet de plus agréable?

Afin de faciliter pour tout le monde le voyage à Québec les 25 et 26 septembre prochain, le Comité exécutif conclura des arrangements avec les compagnies de transport, et avec les principaux hôtels de Québec. Nous allons aussi respectueusement demander aux autorités scolaires de donner congé à ceux de nos confrères qui enseignent. Des renseignements précis à ce sujet seront communiqués aux journaux, dès les premiers jours de septembre (2).

(1) Les seuls anciens élèves majeurs de l'Ecole modèle sont invités à prendre part aux fêtes jubilaires.

(2) A 9 heures A. M., mercredi, le 25 septembre, un bureau de renseignement sera ouvert à l'Ecole normale Laval.

De notre côté, chers confrères, nous comptons sur votre zèle et votre bonne volonté. Veuillez donc, dès maintenant, faire connaître au *Secrétaire du Comité*, 16 rue Salaberry, Québec, votre désir d'assister au cinquantenaire : prière d'indiquer l'adresse exacte de votre résidence.

Afin de perpétuer le souvenir des fêtes mémorables auxquelles vous êtes si cordialement invité, un *volume* sera publié. Ce *Livre d'or* des normaliens contiendra l'historique de l'Ecole normale Laval, quelques chapitres-souvenirs, le récit des fêtes du cinquantenaire et de nombreuses gravures faisant revivre les figures aimées des principaux et des professeurs disparus, et rappelant aussi le souvenir des édifices qui ont abrité de nombreuses générations d'élèves. Ce volume sera publié, sous la direction du Principal, par un comité spécial. Afin de pouvoir en déterminer au plus tôt le *tirage*, nous prions tous ceux qui désirent se le procurer, de faire parvenir à M. le Principal de l'Ecole normale Laval, d'ici au 15 septembre, la somme de \$3.00 (volume broché) ou \$4.00 (volume relié)

Inutile de vous dire, chers confrères, que les fêtes du cinquantenaire ne peuvent être célébrées dignement à moins d'y consacrer des sommes d'argent relativement considérables. Et comme le Comité des fêtes est livré à ses propres ressources, il compte sur la générosité des anciens élèves, qui, j'en suis convaincu, se feront un devoir de faire parvenir au plus tôt le montant de leur souscription à M. le Principal de l'Ecole normale Laval, *Bureau de Poste, Candiac*, près Québec.

Néanmoins, nous vous prions de remarquer que les souscriptions aux fêtes du cinquantenaire sont absolument facultatives.

Chers confrères, nous vous donnons rendez-vous à l'Ecole normale, les 25 et 26 septembre prochain : nous souhaitons que personne ne manque à l'appel, afin de pouvoir célébrer avec une joie sans mélange la *grande fête du souvenir*.

C.-J. MAGNAN,

Président du Comité des fêtes du Cinquantenaire.

Les réponses doivent être adressées à

M. ANT LESAGE,

Secrétaire du Comité.

16 rue Salaberry, Québec.

Lettre du Président aux Anciennes Elèves

Québec, 22 juillet 1907.

Aux anciennes élèves de l'Ecole normale Laval.

Mesdames,

Vous avez appris par la voie des journaux que notre *Alma Mater* se prépare à célébrer dignement son cinquantenaire les 25 et 26 septembre prochain.

Ces fêtes seront dignes de l'Institution qui nous est chère à plus d'un titre; mais elles seraient incomplètes, Mesdames, sans votre présence aux démonstrations les plus solennelles.

Voilà pourquoi le Comité des fêtes, suivant l'exemple que nous donne M. le Principal dans sa belle lettre aux anciens et aux anciennes élèves, vous invite cordialement à assister :

1° A la *messe pontificale* qui sera chantée par S. G. Mgr l'Archevêque de Québec (ancien Principal), à 9 heures jeudi matin, 26 septembre, à l'Ecole normale, chemin Sainte-Foy :

2° A la *réception officielle* donnée par M. le Principal à l'Ecole normale, à 11 heures a. m., le 26 septembre et à la séance littéraire et musicale, à 8 heures le même soir.

Avec le bienveillant concours de vos dévouées anciennes maitresses, les Dames Ursulines, un *dîner* vous sera offert par le Comité exécutif, à midi et demi, le même jour.

Ce dernier article du programme, vous sera sans doute particulièrement agréable.

Afin de perpétuer le souvenir des fêtes mémorables auxquelles vous êtes si cordialement invitées, un *volume* sera publié. Ce *livre d'or* des normaliens et des normaliennes contiendra l'histoire de l'École normale Laval, quelques chapitres-souvenirs, le récit des fêtes du cinquantenaire et de nombreuses gravures faisant revivre les figures aimées des principaux et des professeurs disparus, et rappelant aussi le souvenir de l'antique monastère qui a abrité de nombreuses générations d'élèves-institutrices. Ce volume sera publié, sous la direction du Principal, par un comité spécial. Afin de pouvoir en déterminer au plus tôt le *tirage*, nous prions tous ceux et celles qui désirent se le procurer, de faire parvenir à M. le Principal de l'École normale Laval, d'ici au 15 septembre, la somme de \$3.00 (volume broché) ou \$4.00 (volume relié).

Inutile de vous dire, Mesdames, que les fêtes du cinquantenaire, pour être célébrées dignement, nécessiteront des dépenses relativement considérables. Et comme le Comité des fêtes et l'École sont livrés à leurs propres ressources, nous comptons sur la générosité des anciens et des anciennes élèves qui, nous en sommes convaincus, se feront un devoir de faire parvenir au plus tôt le montant de leur souscription à M. le Principal de l'École normale Laval, *Bureau de Poste, Candiac*, près Québec.

Néanmoins, nous vous prions de remarquer que les souscriptions aux fêtes du cinquantenaire sont absolument facultatives.

Mesdames, nous comptons sur votre généreux concours et surtout sur votre présence aux fêtes que notre *Aïma Mater* prépare dans la douce espérance de vous voir toutes réunies sous son toit le 26 septembre prochain.

Prière de faire connaître dès maintenant à M. Ant. Lesage, secrétaire du comité, 16 rue Salaberry, Québec, votre désir de prendre part aux fêtes du cinquantenaire.

Bien respectueusement,

C.-J. MAGNAN,

Prés. du Com. des fêtes du Cinquantenaire de l'École normale Laval.

HYGIÈNE

SOINS DE LA VUE

(2ème article)

Les yeux sont des organes des plus délicats. Ces organes admirables doivent être l'objet de soins assidus. On les protégera contre les courants d'air, contre l'air souillé, contre la lumière trop vive, contre les vapeurs irritantes.

On évitera de se frotter les yeux avec ses mains ; on ne touchera pas ses yeux avec des doigts souillés et un mouchoir malpropre.

Les personnes qui travaillent dans une atmosphère chargée d'humidité, de fumée et de poussières, devront se laver les yeux avec une serviette propre et de l'eau bien pure. On n'emploiera pas de savon, c'est trop irritant.

Si nous sommes forcés de faire des travaux qui demandent une grande fixité et une tension constante de la vue, avons la précaution, après la journée, d'appliquer sur nos yeux, des compresses d'eau chaude bien bouillie.

Ne fixons pas inutilement nos yeux sur des objets trop brillants, sur la lumière, sur la flamme.

Il est très fatigant pour la vue de lire trop longtemps un journal ou un livre imprimé avec des caractères trop petits. Quand nous lisons, ou que nous faisons un travail qui demande une longue fixité des yeux, efforçons-nous de nous placer dans une bonne lumière et faisons en sorte que cette lumière ne nous frappe pas en face.

Quand on éprouve de la fatigue ou de la douleur aux yeux et dans les orbites, il est très bon d'appliquer des compresses d'eau chaude. Rien ne soulage et ne repose mieux la vue.

Quand un corps étranger, une poussière, une saleté est fixé dans l'œil, enlevons-le avec un corps moussé appliqué avec douceur.

Ne nous servons jamais d'un instrument piquant, ni de fragments de bois, d'allumettes, etc., pour cette petite opération.

Ne portons de lunettes que sur l'avis du médecin.

Dans la classe, l'enfant doit être placé de manière à recevoir la lumière du côté gauche.

Dans la classe, la lumière trop vive du soleil sera adoucie par des stores fixés aux fenêtres.

J.-G. PARADIS, M. D.

Montmagny, septembre 1907.

Le monument Laval (1)

(Souscription scolaire)

Ville de Bedford : le couvent dirigé par les Révdes Sœurs de St-Joseph ; St-Pierre de Véronne : les écoles de Delles Anna Pinsonnault, Malvina Gingras et Dame Joséphine Archambault ; Notre-Dame de Stanbridge ; les écoles des Delles Isabelle Mercure, Maria Mercure, Alice Nadeau, Léa Courtemanche, Elosia Choinière, Maria Pinsonnault, Eva Hébert, Marie-Louise Lareau ; St-Damien de Stanbridge : les écoles des Delles Maria Campbell et Cora Dagesse ; Ste-Croix de Dunham : les écoles des Delles Nathalie Plouffe et Antoinette Chaussé ; St-Joseph de Béranger : l'école de Delle Ida Benjamin ; St-Ignace de Missisquoi : les écoles des Delles Anastasie Santerre, Aline Bonneau, Tédora Lamoureux, Clérilda Lamoureux, Elizabeth Beauvais ; St-Armand Ouest : Delle Arthémise Rocheleau ; Farnham : les écoles des Delles Rose de Lima Plouffe, Alice Sènèsac, Aurore Poulin, Marie-Louise Bédard et des Révdes Dames de la Présentation de Marie ; Frelighsburg : l'école des Révdes Dames de la Présentation de Marie ; l'Ange-Gardien : les écoles des Delles Lizzie Mercure, Dora Messier, Régina Noiseux, Diana Bourbeau ; St-Valérien de Milton : l'école de Delle Émérentienne Leduc ; Ste-Cécile de Milton : les écoles des Delles Adélaïde Jacques, Anna Carpentier, Rose-Anna Trottier et Dame Evéline Vincelette ; Roxton : les écoles des Delles Rose-Alma Normandin, Rose-Anna Racine, Marie Dutilly et Marie-Anna Petit ; Granby : les écoles des Delles Maria Goyette, Evéline Martin et Emma Ménard ; St-Alphonse de Granby : les écoles des Delles Eva Mâlo, Eva Authier, Maria Larocque, Dorilla Authier ; St-Vincent d'Adamsville : les écoles des Delles Arzélia Dauphinais et Méline Daniel ; Waterloo : les écoles de Révds Frères Mariste et des Révdes Dames des Sts-Noms de Jésus et Marie ; Knowlton : l'école de Delle Mathilde Gingras ; St-Frs-X. de Shefford : les écoles des Révdes Sœurs de St-Joseph et de Delle Victoria Roy ; Roxton Falls : l'école des Révdes Dames de la Présentation de Marie ; Sweetsburg et Cowansville : les écoles des Révdes Dames de la Présentation de Marie.

REMIS AU PROCHAIN NUMERO

L'espace que nous consacrons au cinquantenaire des Ecoles normales Jacques-Cartier et Laval, nous oblige à remettre à la prochaine livraison la *Bibliographie*, la *Revue mensuelle*, la *Correspondance* et nombre d'autres articles.

(1) Liste communiquée par M. l'inspecteur Ruel.

Association des Institutrices catholiques

(Section de Montréal)

L'assemblée générale des institutrices de la province de Québec (section de Montréal) eut lieu, cette année, le 1^{er} juillet, au Monument National, sous la présidence de Monsieur l'abbé Perrier, chapelain de l'Association. Un grand nombre d'institutrices de la ville et de la campagne étaient présentes.

Après l'ouverture de la séance, Mlle Samson lut un travail sur l'importance de l'hygiène à l'école, de la bonne ventilation avant et après les classes, puis elle préconisa le système des bonnes notes ou bons points, comme le meilleur stimulant pour l'avancement des élèves.

L'abbé Perrier prit ensuite la parole. Il parla de l'Association et des services qu'elle est appelée à rendre à tous ses membres. Il engagea les institutrices à assister aussi régulièrement que possible aux assemblées semi-annuelles, comme aujourd'hui très nombreuses. C'est là, dit-il, « que vous apprendrez à mieux vous connaître; à mettre en commun vos connaissances, à soutenir au besoin vos intérêts, lorsque l'occasion se montrera favorable, mais vous éviterez tout sujet de vive discussion, vous bannirez les petites rivalités et susceptibilités, vous souvenant toujours que trop de bruit fait peu de bien, et que le bien se fait sans bruit. »

Après le discours du chapelain, on procéda aux élections des officières et des conseillères pour le prochain terme. Voici le résultat obtenu au scrutin secret, avec majorité absolue : Melle A. Bibaud, présidente, Montréal ; Madame Wolff, vice-présidente, Montréal ; Melle F. Bibaud, secrétaire, Montréal ; Melle Elodie Viger, trésorière, Montréal.

Les conseillères de la ville et de la campagne furent élues à l'unanimité. Ce sont : Melles J. Samson, Montréal, I. Labelle, Montréal, M. Bélanger, Montréal, M. Rodier, Montréal, A. Martin, Montréal, A. Morrison, Montréal ; H. Boire, St-Philippe, L. Monette, St-Frs. de Sales, A. Audette, St-Hubert ; A. Sauvé, Ste-Placide ; M. Surprenant, Laprairie.

Dans une courte allocution, la nouvelle présidente remercia tous les membres présents, les assurant de son entier dévouement pour mériter toujours leur confiance, puis elle croit répondre au désir générale, en remerciant tout spécialement M. l'abbé Perrier du zèle et de l'intérêt qu'il a apportés jusqu'ici à l'Association. Elle espère que pendant longtemps encore les institutrices seront heureuses de l'avoir comme chapelain et de suivre en tout ses avis aussi sages qu'éclairés.

Un vote de remerciements, proposé par Melle F. Bibaud, secondé par Melle Drapeau est ensuite offert aux officières sortant de charge. Adopté à l'unanimité et la séance est levée.

F. BIBAUD, Secrétaire.

Note.—A la demande des institutrices, voici l'approbation que Sa Grandeur l'archevêque de Montréal a bien voulu accorder aux constitution et règlements revus et modifiés.

« Ces constitution et règlements de l'Association des institutrices de la Province de Québec, (section de Montréal) me paraissent propre à produire le bien : je suis heureux de leur donner mon approbation.

† PAUL, arch. de Montréal.

Montréal, le 6 juillet 1907.

“ L'analyse grammaticale et l'analyse logique ” (1)

(De la *Semaine Religieuse* de Montréal)

Le directeur de *L'Enseignement Primaire*, cette excellente revue mensuelle que nous avons plus d'une fois louée ici même, vient de nous envoyer son manuel d'analyse grammaticale et d'analyse logique.

Tous nos lecteurs savent que M. Magnan n'en est pas à son coup d'essai. Il y a déjà longtemps qu'il a débuté dans l'art si difficile de composer des livres de classe.

Cette dernière publication met encore son talent en relief, et le place au premier rang parmi ceux qui se dévouent aux progrès de l'instruction primaire dans notre province.

Disons tout de suite que le noble souci, bien national celui-là, d'imprimer à l'enseignement de l'enfance une orientation patriotique et chrétienne, percé à travers tous les chapitres de ce nouveau manuel; et que l'on y trouve aussi, fondu sans effort dans l'ensemble des modèles offerts aux élèves et aux maîtres, des leçons textes et utilitaires—qui fournissent une heureuse illustration de ce que l'on appelle en pédagogie la *combinaison des matières*: une ingénieuse industrie pour décharger les programmes et pour doubler la portée éducative des diverses spécialités enseignées.

Nous n'entrerons pas, après ces observations générales, dans un examen détaillé du livre lui-même. Il suffit de constater que l'auteur a parfaitement réussi dans son dessein de suivre le programme officiel de nos écoles, et cela pour chaque degré, élémentaire, intermédiaire et supérieur. C'est un titre à la confiance des instituteurs et des institutrices; c'en est un également à la confiance des aspirants aux brevets de capacité.

M. Magnan a réuni, au reste, dans son manuel, tous les fruits d'une expérience longue de vingt-cinq ans d'enseignement. Bien que nous soyons en présence d'une première édition, on peut dire, par conséquent, qu'elle a subi « la rude épreuve du feu. »

Nous souhaitons à ce petit volume, de si bonne venue fond et forme, et qui ne coûte que cinquante sous, d'avoir sa place dans toutes nos écoles et d'y être feuilleté tous les jours.

Mère Sainte-Antoinette

L'Enseignement Primaire de juin dernier était déjà distribué lorsque la pénible nouvelle de la mort de la Révérende Mère Sainte-Antoinette, ancienne supérieure du monastère des Ursulines de Québec, nous est parvenue. Mère Sainte-Antoinette fut pendant longtemps directrice du département des élèves-institutrices de l'École normale Laval. Avec M. le Principal de l'École normale Laval (2), nous disons : « Les anciennes élèves de l'école s'uniront sans doute aux élèves actuelles et prieront pour cette bienfaitrice insigne de l'institution. »

(1) C.-J. MAGNAN. *L'analyse grammaticale et l'analyse logique aux brevets de capacité, à l'école normale et à l'école primaire, intermédiaire et supérieure*. Québec (la Compagnie J.-A. Langlais & Fils), 1907, in-18, 165 pages.

(2) *Annuaire* de l'École normale Laval (1907-1908), p. 27.

Le blé et la vigne

LE LABOUREUR

Je suis le laboureur, je sème et je moissonne ;
La plaine, par mes soins, d'épis mûrs se couronne.
Je chasse la disette et j'apaise la faim.

LE VIGNERON

Je suis le vigneron ; dans mes plants que j'aligne,
Je cultive, j'émonde et j'arrose la vigne.
Je fais jaillir la source où boit le genre humain.

LE PRÊTRE

Je vais semant la vie et nourrissant les âmes ;
C'est moi qui de l'amour alimente les flammes,
Amis, unissons-nous et nous donnons la main.

LE LABOUREUR

Oui, j'ai besoin du pain que vous donnez, mon père ;
Sans vous, à qui mon âme aurait-elle recours.

LE VIGNERON

Vous seul versez au cœur le vin qui désaltère ;
Sans vous, l'ardente soif dévorera mes jours.

LE PRÊTRE

Sans vous, amis, l'autel languirait solitaire ;
Du froment, de la vigne il me faut le secours.

TOUS TROIS ENSEMBLE

Seigneur, que par nos mains l'amour s'accomplisse :
Nous vous offrons tous trois le pain et le vin ;
Ainsi, chacun de nous concourt au sacrifice,
Et nous coopérons à l'ouvrage divin.

A. DE SÉGUR.



RESTONS CHEZ NOUS

Lac St-Jean

CETTE IMMENSE RÉGION, tant à cause de sa fertilité que du bel avenir qui semble lui être réservé, a mérité d'être appelée le *grenier de la province de Québec*. Elle embrasse une superficie de 30,000 milles carrés ou environ 19,200,000 acres. C'est déjà dire quel vaste champ reste ouvert au travail et à l'activité du colon, puisque la population actuelle disséminée dans cette région dépasse à peine quarante mille âmes.

Quant à la fertilité de cette contrée, elle est amplement démontrée dans les rapports de tous les arpenteurs.

LE SOL est presque universellement de qualité supérieure. Il est composé, en grande partie, de terre argileuse, grise, noire et jaune dans les vallées et de terre jaune sablonneuse sur les hauteurs. Avantage précieux pour le colon : on ne rencontre pas de cailloux qui puisse nuire à la charrue, et, de plus, la terre, d'une manière générale, exige peu de frais pour la culture.

Il est prouvé de plus, aujourd'hui que le climat du Lac Saint-Jean—contre lequel l'on a nourri longtemps des préjugés—est presque aussi doux que celui de Montréal, et que la chute de neige y est moindre qu'à Québec.

LE LAC SAINT-JEAN, dit M. l'arpenteur A. du Tremblay, dans son rapport de juin 1894, en répandant des vapeurs, exerce une heureuse influence sur le climat du pays qui l'entoure. Les vents du nord-est, froids et humides sur les bords du Saint-Laurent, perdent leur humidité avant d'arriver au Lac Saint-Jean.

Le Témiscamingue

En parcourant l'intéressant ouvrage de M. Alfred Pelland : *Le Nouveau Québec, région du Témiscamingue*, nous avons remarqué de nombreux témoignages de colons, témoignages identiques pour le fonds et propres à porter la conviction dans les esprits.

Citons celui-ci aux enfants en leur enseignant la géographie de la province de Québec : C'est une lettre de M. J.-B. Lafond, et elle est datée de mars 1906 :

« Je suis venu au Témiscamingue, en 1890, avec ma femme et huit enfants. Je n'étais pas riche. Le lot que j'achetai fut payé \$50, et je l'ai défriché sur une étendue de 75 acres. J'ai une maison bien finie de 27 pieds sur 32, une grange et étable de 102 sur 32, une remise de 20 sur 32. Tous les instruments agricoles nécessaires sont employés aux travaux des champs. J'ai aussi trois chevaux, douze moutons, vingt bêtes à cornes et cinquante volailles.

« Mes quatre garçons ont chacun un lot bien bâti.

« Je vous affirme que je n'aurais pas fait mieux ailleurs pour m'établir avec mes enfants. Il y a encore de bonnes terres par ici et j'encourage beaucoup les pères de famille qui ont des enfants à établir, de venir ici plutôt que d'aller aux États-Unis. Aujourd'hui, je ne donnerais pas ce que j'ai pour \$6,000. »

Congrès pédagogique des Institutrices du diocèse de Joliette

Un grand congrès pédagogique a eu lieu à Joliette, chez les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, du 26 au 31 août dernier, sous la présidence du Surintendant de l'Instruction publique. Cinq cents institutrices, religieuses et laïques, ont suivi avec attention les travaux de la convention. S. G. Mgr Archambault, accompagné d'un nombreux clergé, M. J.-M. Tellier, M. P. P., maire de Joliette et membre du Conseil de l'Instruction publique, et plusieurs autres personnes de distinction assistaient à l'ouverture du congrès. A cette séance, des discours remarquables ont été prononcés par l'honorable M. de LaBruère, Mgr l'évêque de Joliette et M. Tellier.

Les conférenciers étaient : M. l'abbé Curotte, secrétaire de l'Université Laval, Montréal ; M. N. Tremblay, professeur à l'École normale Laval ; M. J.-P. Labarre, instituteur, Montréal ; M. J.-V. Desaulniers, principal de l'École Belmont, Montréal ; M. H. Nansot, inspecteur d'écoles ; M. Chs Lefèvre, professeur à l'École normale Laval ; M. l'abbé H. Simard, professeur à l'Université Laval, Québec ; M. O.-E. Dallaire, directeur de l'École d'industrie laitière, Saint-Hyacinthe ; M. A. Rivard, professeur à l'Université Laval, Québec.

Durant les soirées, S. G. Mgr Archambault a donné plusieurs conférences pratiques qui ont été hautement appréciées par les institutrices et les Dames Religieuses.

Le congrès de Joliette, comme ceux de Montréal, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières et Nicolet, a eu beaucoup de succès ; les institutrices en ont remporté un doux souvenir et y ont puisé des conseils et des connaissances qui leur seront d'une grande utilité dans leur carrière. Les Dames de la Congrégation ont su offrir aux institutrices une large et généreuse hospitalité.

Dès la livraison d'octobre nous commencerons à publier les discours prononcés à la séance d'ouverture et un résumé des conférences données durant la convention.

NOTES

En juillet dernier, les religieuses de Sainte-Anne du couvent de Napierville ont célébré avec éclat le cinquantième anniversaire de la fondation de leur maison.

Le 25 août dernier, S. G. Mgr Bégin a béni solennellement à Lévis, l'École Saint-François-Xavier dirigée par les Révérends Frères Maristes.

L'EUROPE

Il nous fait plaisir de signaler à l'attention de nos lecteurs, qu'il se trouve à Québec, une agence de toutes les Compagnies de Paquebots Transatlantiques, faisant le service entre les ports du Canada, des Etats-Unis et l'Europe. Cette agence est dirigée par M. Jules Hone, jr, le représentant de la Compagnie du Pacifique.

Tous ceux qui voudront bien remettre à ce monsieur le soin de préparer leur voyage, c'est-à-dire de retenir leur cabine, de leur mentionner un vapeur quelconque, ainsi que la somme d'argent requise, n'auront qu'à s'en féliciter, car il est homme d'expérience, et saura vous éviter bien des démarches et des ennuis ; on rencontre toujours trop de ces mauvais hôtes qui sont les compagnons nécessaires des voyageurs.

LIBRAIRIE CLASSIQUE

LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS,
177, rue St-Joseph, Québec.

Comme toujours cette importante maison est au premier rang pour le grand choix des LIVRES CLASSIQUES et le MATÉRIEL SCOLAIRE. Les municipalités, collèges, couvents, instituteurs, institutrices, sont toujours assurés de trouver à cet important établissement, ce dont ils ont besoin : et un ESCOMPTE spécial leur est accordé.

Vu qu'il y a un changement considérable cette année dans le prix des CLASSIQUES en général, La Cie J.-A. Langlais & Fils toujours de l'avant, vient de publier un nouveau catalogue d'une soixantaine de pages pour l'utilité de ses nombreux clients : demandez-le, il vous sera adressé gratuitement. Ce catalogue sera suivi dans le cours de l'année d'un autre beaucoup plus complet, et avis de sa publication sera donné dans *L'Enseignement Primaire*.

La Cie J.-A. Langlais & Fils a beaucoup de SPÉCIALITÉS, entre autres, elle édite un grand nombre de livres classiques nouveaux. Pour l'ouverture des classes, elle offre les trois nouveaux livres suivants :

INSTRUCTION CIVIQUE.—Nouvelle édition de *l'Organisation Politique et Administrative*, par C.-J. Magnan. Manuel conforme au nouveau programme d'études pour les écoles catholiques de la Province. Prix, 30 cts.

MANUEL PRATIQUE d'hygiène — Anatomie et physiologie, par le Dr Paradis : ouvrage rédigé en trois cours, pour les diplômes élémentaire, modèle et académique.

OUVRAGE APPROUVÉ par le Conseil de l'Instruction publique. Prix, 30 cts.

ALGÈBRE.—Notes sur la composition des facteurs en produits, sur la décomposition des expressions algébriques en facteurs et sur la discussion des problèmes du premier degré, par A. Fyen, I. C., professeur de mathématiques à l'École Centrale de préparation et d'arpentage de Québec. Prix, 35 cts.

LA CIE LANGLAIS rappelle à ses nombreux clients, pour l'ouverture des classes, les nouveaux livres qu'elle a édités dans le cours de l'année scolaire 1906-07, et qui ont été accueillis avec succès, surtout par les candidats aux diplômes. Ces livres sont :

Connaissances Usuelles, par N. Tremblay ;

L'Analyse Grammaticale et *l'Analyse Logique*, par C. J. Magnan ;

Hygiène, par le Dr Paradis.

BANCS D'ÉCOLES.—La vente cette année a obtenue un succès sans précédent. Nos prix sont modérés et nos meubles sont d'un fini parfait, tout en combinant la beauté, la force et le confort.

JOURNAL D'APPEL.—Le seul approuvé est celui de *J. N. Miller*. Exigez qu'on vous le donne, lorsque vous le demandez.

CARTES GÉOGRAPHIQUES et Globes terrestres. Tableaux noirs, comme toujours, le plus grand choix aux meilleurs prix.

ÉCRITURE.—Calligraphie canadienne, écriture penchée à droite.

ABÉCÉ.—Nouvelle méthode de lecture par l'image, par N. Tremblay : Premier livre, 5cts ; Deuxième livre, 10cts.

TABLEAUX DE LECTURE, par B. Lippens. Deux magnifiques tableaux de 36 pouces par 24. Prix : \$1.00 les deux tableaux.

«LE MANUEL DES SCIENCES USUELLES»

Cet ouvrage de MM. les abbés Huard et Simard a été approuvé par le Conseil de l'Instruction publique. Il est en vente à la Propagande du livre, Candiac, P. Q. Prix : 60 cts.